

2015-2020

CONTRAT DE VILLE

RAPPORT ANNUEL 2016





SOMMAIRE

> Edito	6
> Préambule	7
> Rappel du contexte	8
> Présentation des territoires concernés	10
> Le cadre contractuel et les enjeux	12
Le projet de territoire et le contrat de ville	12
Les enjeux portés par l'agglomération	12
Les enjeux à l'échelle des quartiers	16
> Gouvernance : vers une nouvelle organisation	18
Une nouvelle ingénierie au sein de l'agglomération	18
Les acteurs et les instances de gouvernance	18
Les chantiers engagés par l'équipe projet	22
> La participation des habitants	24
Conseils citoyens	24
Le bilan pour chaque conseil citoyen	24
> Observation du territoire, outil de suivi	33



> Le pilier prioritaire concerne le développement économique et emploi	34
Les enjeux	34
Les actions financées dans le cadre de la programmation 2016	36
Conforter des dispositifs dédiés politique de la ville	36
> Le deuxième pilier concerne le cadre de vie, le renouvellement urbain et l'habitat	38
Les enjeux	38
Les actions financées dans le cadre de la programmation 2016	40
Actions politique de la ville complémentaires à la programmation annuelle	40
> Le troisième pilier concerne la cohésion sociale	44
Les enjeux	44
Les actions financées dans le cadre de la programmation	46
Conforter des dispositifs dédiés politique de la ville	46
Engager une meilleure mobilisation des politiques de droit commun	49
> Les axes transversaux	52
> Programmation 2016	54
Les principaux chiffres	54

> Détails des actions par territoire	55
Commune de Villefontaine	56
Commune de L'Isle d'Abeau	64
Commune de Bourgoin-Jallieu	69
Territoire CAPI	74
> Détails des dépenses par partenaire du contrat de ville	78
> Les perspectives	80
Pilier emploi	80
Inclusion par le sport	80
Pilier habitat cadre de vie : consolidation et harmonisation des actions	80
Conseils citoyens	81
> Glossaire	82

> ÉDITO

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI*) est un territoire atypique, issue notamment de l'héritage de la ville nouvelle. Il est attractif de par ses emplois, dynamique et tourné vers le développement durable et la transition énergétique.

Toutefois, ce territoire connaît des disparités avec des quartiers en difficulté qui se distinguent par des indicateurs de précarité bien plus élevés (un taux de chômage élevé, un faible niveau de qualification, un parc social prépondérant...) et pour lesquels il est nécessaire d'avoir une intervention ciblée et renforcée.

Au sein de ce nouveau contrat de ville, ce sont 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV*) identifiés par l'Etat sur trois communes : L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Bourgoin-Jallieu. Ils représentent 10,5 % de la population totale. Au-delà de ces périmètres les élus de la CAPI* ont fait le choix de poursuivre leur soutien auprès des autres quartiers dits « en veille active » (QVA*) au titre de la solidarité territoriale.

A travers les moyens dédiés et les actions déployées la CAPI* a la volonté d'améliorer notamment le quotidien des habitants de ces quartiers, en favorisant la mixité et en luttant contre les exclusions sociales, économiques...

Ce premier rapport annuel a vocation à présenter le travail réalisé par la CAPI* et les communes, avec l'appui des partenaires signataires du contrat de ville depuis son adoption. Au-delà des obligations légales, la CAPI* a la volonté de rendre compte aux acteurs et à la population de l'avancement de sa politique en faveur de la politique de la ville afin de partager avec eux les enjeux et les mobiliser dans la mise en œuvre des actions.

Je remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à ce rapport, et particulièrement les Conseils citoyens.

Céline GOICHOT
Vice-présidente CAPI
déléguée à la Politique de la ville
et à la santé



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> PRÉAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant, autour de l'Etat et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et, le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat. Ils définissent également, le cas échéant, les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des quartiers de veille active.

Dans sa rédaction issue de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le troisième alinéa de l'article L.1111-2 et l'article L.1811.2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est*

organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.



> RAPPEL DU CONTEXTE

La loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion sociale induit plusieurs changements :

- une refonte de la géographie prioritaire : passage de 2 500 quartiers à 1 300 en 2015 à l'échelle nationale (identifiés sur l'unique critère de concentration des bas revenus),
- un contrat de ville unique conclu à l'échelon intercommunal qui engage l'Etat et les collectivités, adossé au projet de territoire de l'intercommunalité,
- la co-construction avec les habitants par la mise en place d'instances de concertation notamment via la création de Conseils citoyens (CC*),
- Le nouveau Programme National de Rénovation urbaine 2,
- L'intercommunalité devient pilote en définissant les orientations, les modalités d'animation, de coordination du dispositif et de gestion des crédits,

- Un contrat unique qui intègre les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique, dont l'objectif est d'avoir une meilleure intégration des autres politiques publiques (PLH*...),

- Une mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun. La politique de la ville étant à elle seule insuffisante pour répondre aux problématiques des quartiers, elle doit permettre de fédérer l'ensemble des politiques publiques et s'inscrire dans un projet de territoire.

C'est dans ce nouveau contexte législatif que les élus de la CAPI* ont élaboré le contrat de ville de l'agglomération.

Ce travail a permis la formulation de priorités pour l'agglomération et la définition d'un cadre d'intervention pour la CAPI* couvrant aussi bien les Quartiers Prioritaires Politiques de la ville (QPV*) au sens de l'Etat que les quartiers dits en veille active, dans une logique de solidarité territoriale.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire



> PRÉSENTATION DES TERRITOIRES CONCERNÉS

La révision de la géographie prioritaire de l'Etat a abouti à l'identification de cinq QPV* sur le territoire :

- pour Bourgoin-Jallieu : **Champ-Fleuri** et **Champaret**,
- pour L'Isle d'Abeau : **Saint-Hubert**,
- pour Villefontaine : **Saint-Bonnet** et **Les Roches**.

Les territoires concernés par le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS*), sont devenus des Quartiers en Veille Active (QVA*), et ne font plus partie de la géographie prioritaire de l'Etat mais bénéficient de l'attention et de l'intervention des acteurs locaux. Il s'agit, d'une part, des 4 quartiers sortants :

- pour L'Isle d'Abeau, Pierre Louve,
- pour Villefontaine, Servenoble et Les Fougères,
- pour Saint-Quentin-Fallavier, Les Moines.

Et, d'autre part, des territoires résiduels issus de la réduction des anciens périmètres (CUCS*) pour la délimitation des QPV*.

La politique de la ville concerne ainsi 10 000 habitants actuellement (soit 10,5 % de la population de la CAPI*), contre 25 000 auparavant (27 % de

la population). La population se répartit, dans les QPV*, de la manière suivante :

	POPULATION 2011 ⁽¹⁾	% POPULATION QPV CAPI ⁽¹⁾
CHAMP-FLEURI	1890	19%
CHAMPARET	1040	10%
SAINT-HUBERT	2700	26%
SAINT-BONNET	2500	25%
LES ROCHES	2060	20%
TOTAL	10190	

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

Des **écarts importants** apparaissent entre les QPV* de l'agglomération et le reste du territoire de la CAPI*, à de multiples niveaux :

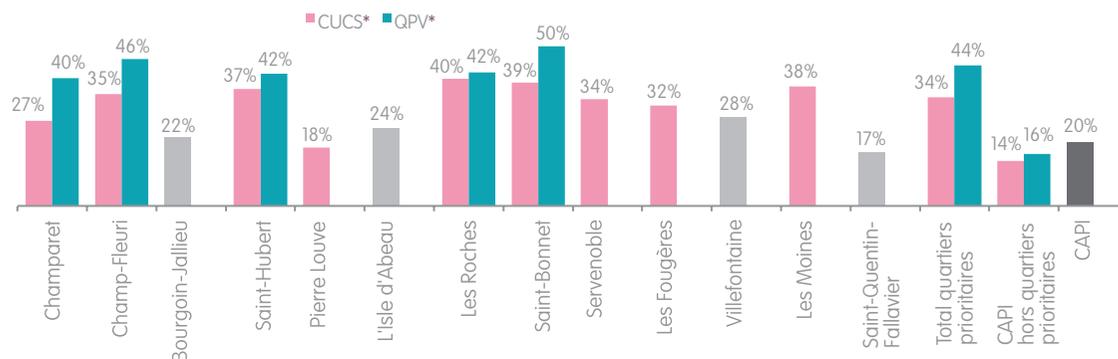
- **typologie de la population** : monoparentalité, familles nombreuses, indice jeunesse (3,9 contre 2,1 hors quartiers), personnes isolées,
- **logement** : parc social, logements collectifs, emménagés récents,
- **ressources / précarité** : bas revenus (voir graphique ci-dessus),
- **emploi** : chômage, employés/ouvriers, Qualification : niveau de diplôme des jeunes.

Les **profils QPV*** sont **très disparates**, mais se caractérisent selon deux typologies :

- **les quartiers de la « Ville Nouvelle »** (notamment Saint-Hubert et Saint-Bonnet) avec des indicateurs prégnants en termes de jeunesse, de familles monoparentales, d'emménagés récents, et très peu de personnes âgées,

- **les quartiers plus traditionnels de la politique de la ville** (notamment Champ-Fleuri et Les Roches) : mixité entre générations (jeunes et personnes âgées), ancienneté dans le quartier et ancrage fort d'une partie de la population.

Au regard de ces disparités, il est nécessaire que la politique de la ville déploie des actions et des modes d'intervention au plus près des territoires et prenant en compte les spécificités de chacun de ces quartiers.



PART DES MÉNAGES VIVANT EN-DESSOUS DU SEUIL DE BAS REVENU* EN 2010

INSEE* - DONNÉES CARROYÉES 2010. NB : Les données carroyées de l'INSEE* ne recouvrent pas le périmètre exact du quartier mais un périmètre approximatif. Elles ne sont donc pas à employer de manière brute pour qualifier la situation du quartier, mais plutôt comme des ordres de grandeur, comparables entre eux.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LE CADRE CONTRACTUEL ET LES ENJEUX

Le projet de territoire et le Contrat de ville

Le projet de territoire de la CAPI* est fondé sur un développement durable « de la ville nouvelle à la ville durable », réaffirmé dans le cadre du nouveau plan de mandat (2014-2020). Les valeurs portées par la CAPI* à travers son action sont :

- La fierté d'être de la CAPI* et le renforcement de l'intercommunalité : seule la CAPI* peut définir un projet de territoire en dépassant la logique communale, par la construction collective de celui-ci et en renforçant le sentiment d'appartenance.
- La solidarité : à la CAPI*, les problèmes de chacun sont ceux de tous, que l'on soit un habitant d'une commune urbaine ou rurale, petite ou grande, de l'est ou de l'ouest. Le territoire étant hétérogène, il faut collectivement être solidaires et apporter des réponses à tous.
- L'équité : agir pour un développement équilibré du territoire, adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens, avec une accessibilité renforcée des citoyens.

• Le projet de territoire de la CAPI* est basé sur l'ambition affichée de construire une agglomération durable à la pointe de l'innovation économique et urbaine. Pour ce faire plusieurs schémas structurent cette ambition : le Programme Local de l'Habitat (PLH*) en cours de révision, les Programmes de Rénovation Urbaine, la démarche portée dans le cadre du Territoire à Energie Positive (TEPOS*) et du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA*)

Les enjeux portés par l'agglomération

Suite aux orientations du plan de mandat et dans le cadre du contrat de ville, les élus ont identifié des enjeux d'insertion, d'emploi, d'habitat et de cohésion sociale.

Ils dépassent la seule géographie prioritaire des quartiers et nécessitent une approche intercommunale, sous un pilotage d'agglomération avec une déclinaison sur chacun des quartiers.

Quatre thématiques ont ainsi été identifiées.

LA STRUCTURATION D'UN AXE « EMPLOI ET INSERTION » AVEC LA MISE EN PLACE D'UN FUTUR PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE*).

Le territoire de la CAPI* est dynamique en matière de développement économique avec 5 600 entreprises présentes sur le territoire pour 47 000 emplois recensés. Il s'avère, néanmoins, que les taux de chômage des demandeurs d'emploi de longue durée et des seniors continuent à croître et connaissent les plus fortes augmentations. **Ce constat révèle la distorsion entre les profils des candidats recherchés par les entreprises et ceux des demandeurs d'emploi du territoire.**

Par ailleurs, il a également été constaté que **les niveaux de qualification des actifs habitant la CAPI* sont globalement plus faibles qu'à l'échelle régionale.** Ainsi, le territoire compte une proportion sensiblement plus élevée d'ouvriers (27% des actifs contre 23% pour la région) et une proportion plus faible de cadres. C'est sur la base de ce constat partagé avec les acteurs relevant de l'insertion socio-professionnelle que la CAPI* souhaite agir en faveur de l'insertion

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi sur l'ensemble de son territoire en mettant en œuvre un outil au service de l'emploi des Capisérois.

Le travail partenarial (Etat, Région, Département, Pôle Emploi) animé par la CAPI a abouti en 2016 à **l'élaboration du protocole d'accord du dispositif**, validé le 10 mai par le conseil communautaire. Ce document fixe les principes et critères du dispositif, ses objectifs et son mode de gouvernance.

Cette validation a permis la mise en place des instances techniques chargées de la mise en œuvre opérationnelle des orientations et de lancer la procédure pour constituer l'équipe de référents de parcours chargés de l'accompagnement du public. Les 2 référents de parcours sont installés depuis novembre au Centre Simone Signoret à Villefontaine. L'équipe sera à terme composée de 4 personnes, le chef de projet, les 2 référents de parcours et le chargé de relation entreprises en cours de recrutement.

La raison d'être du dispositif est d'assurer un accompagnement renforcé des publics en difficulté d'insertion professionnelle en vue d'une inscription durable dans l'emploi.

Ainsi, face à un marché de l'emploi de plus en plus exigeant et tendu et, malgré le dynamisme économique du territoire, il constitue une réponse pour des publics pour lesquels les mesures de droit commun s'avèrent insuffisantes ou inadaptées. Ainsi, le PLIEV peut accompagner 120 personnes en file active qui peuvent être orientées et prescrites par le Pôle emploi, le Département et la Mission locale à partir des outils et du partenariat mis en place par la commission technique.

Pour être éligibles au dispositif, les personnes doivent être obligatoirement inscrites à Pôle emploi sur l'un des 5 codes métiers ciblés, être soit demandeur d'emploi longue durée ou bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA*). Le diagnostic réalisé en amont a permis de déterminer les 5 codes métiers et de définir des priorités spécifiques au territoire, à savoir le public seniors et le public féminin à privilégier dans les accompagnements.

> Rappel des 5 codes métiers retenus :

- **H3302** : opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage.
- **H2909** : montage-assemblage mécanique.
- **F1704** : préparation du gros œuvre et des travaux publics.

- **J1301** : personnels polyvalents de services hospitaliers.
- **K2204** : nettoyage et entretien.

Au-delà de l'action auprès des publics, le dispositif PLIE* doit permettre de renforcer les moyens de repérer et de qualifier les besoins des entreprises locales. Il vise l'emploi durable. Cela suppose de mieux connaître les besoins des entreprises, d'intensifier la prospection et de conforter le réseau des entrepreneurs.

Dans cette optique, des conventions liant la CAPI* et les chambres consulaires vont permettre de définir les modalités partenariales de travail inscrites au bénéfice du dispositif.

Une réflexion a également été engagée avec les chargés d'entreprise des partenaires (Pôle emploi, Mission locale...) afin de coordonner les interventions.

Le PLIE a été implanté sur le territoire comme un outil en faveur de l'emploi local et du rapprochement des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi. Il va progressivement monter en puissance pour atteindre les objectifs de 120 personnes accompagnées et d'un retour à l'emploi durable pour un public ciblé.

L'enjeu réside dans sa capacité à mobiliser acteurs politiques, institutionnels et associatifs

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► LE CADRE CONTRACTUEL ET LES ENJEUX

dans l'objectif de créer plus de cohésion sociale en réduisant les inégalités face à l'accès à l'emploi.

LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION

En 2003, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU*) adopte une charte nationale d'insertion intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville dans la commande publique.

Cet engagement s'est décliné sur le territoire de la CAPI* par le biais d'une convention signée avec l'ANRU* en 2009, assortie de l'obligation de mettre en œuvre un plan local d'insertion.

Ce plan vise à intégrer dans les marchés conclus dans le cadre du projet urbain des clauses d'insertion permettant d'agir comme un levier pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. Plus globalement, cela contribue au dynamisme économique de l'agglomération et soutient l'emploi.

Dans le cadre du Programme National pour la Rénovation-Urbaine 1 (PNRU*), 12 847 heures d'insertion ont été effectuées sur les opérations, entre 2015 et 2016. Cette démarche s'est

étendue aux opérations hors PNRU* et a permis de générer un volume global de 41 098 heures d'insertion sur ces deux années. En effet, les élus de la CAPI* ont souhaité d'élargir la mise en place des clauses d'insertion au-delà de l'ANRU* et notamment sur des marchés privés. (village de marques, site de la Folatière ...).

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'AMPLEUR DE RÉHABILITATION DU PARC SOCIAL À INSCRIRE DANS LE FUTUR PLH* COMME PRIORITÉ ET À CONCENTRER SUR LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV* ET QVA*)

Le parc de la CAPI* montre une très grande vulnérabilité énergétique des habitations avec une dépendance majeure à l'énergie électrique liée en partie à l'héritage de la ville nouvelle. Cela entraîne des charges locatives très importantes et des constructions pas toujours qualitatives et vieillissantes. Sur la partie est du territoire, c'est un parc ancien des années 50-60 nécessitant des rénovations. Il est nécessaire de poursuivre l'intervention sur le parc social existant. En effet, la requalification de ce parc participera à l'attractivité résidentielle particulièrement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que ceux en veille active.

C'est à partir de ce constat que le premier PLH* de la CAPI* a mené une action sur la réhabilitation du parc social, qui s'est progressivement concentré sur la thématique énergétique.

Depuis 2010, ce sont plus de 1 000 logements qui ont pu être réhabilités, dont la moitié se situe en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en îlot de fragilité. Les élus ont effectivement identifié cette thématique comme un des enjeux du futur PLH*.

L'OUVERTURE D'UNE RÉFLEXION SUR LE PEUPEMENT DES QUARTIERS ET LES MOBILITÉS DES POPULATIONS

A travers les différentes lois ALUR de mars 2014, celle relative à la politique de la ville de février 2014, et enfin la plus récente concernant la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la volonté exprimée est de renforcer le pilotage intercommunal des politiques de l'habitat en allant au-delà de la seule programmation des constructions nouvelles.

C'est aujourd'hui la réflexion sur les politiques dites de « peuplement », à l'échelle des bassins de vie, qui est au centre des débats. La nouvelle Conférence Intercommunale du Logement (CIL*), devient la colonne vertébrale des politiques de

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



peuplement à l'échelle communautaire. Elle est obligatoire uniquement pour les intercommunalités compétentes en matière d'habitat, disposant en outre d'un PLH* et comprenant des quartiers prioritaires politiques de la ville. C'est en effet dans ce cadre que doivent être désormais définies les orientations de la CAPI* en matière d'attribution et leur territorialisation.

La CAPI* a mis en place cette première conférence le 30 mars 2016 présidée par le Sous-préfet de la Tour du Pin, Thomas Michaud et Michel Rival, vice-président CAPI* délégué à la Politique de l'habitat et la Cohésion sociale. On participé les élus des communes, les bailleurs sociaux, les réservataires, le département, ainsi que des représentants d'associations de locataires ou de personnes mal logées ou sans logement.

Elle a permis de partager l'état des lieux de la demande de logement social et devrait approuver le plan partenarial de la gestion de la demande sociale à l'automne 2017. La CAPI* s'attachera également à lancer en 2017 les travaux relatifs aux politiques de peuplement et de mixité sociale, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux en veille active, en lien étroit avec les communes/CCAS* et les bailleurs sociaux.

LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DANS UNE DIMENSION DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE À TRAVERS LE SOUTIEN DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Les projets de rénovation urbaine ont été engagés en 2009 sur deux quartiers de la CAPI* : celui de Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu et celui de Saint-Bonnet à Villefontaine afin d'améliorer durablement leur image.

Deux autres quartiers ont été retenus au titre des projets d'intérêt régional, le Triforium à L'Isle d'Abeau et Saint-Bonnet à Villefontaine.

Ces deux projets de renouvellement urbain ont pour ambition d'apporter une réponse aux problèmes sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux, tout en suscitant de nouvelles évolutions de développement notamment économiques, et visent à réduire les inégalités à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, ces deux projets intègrent l'ensemble des axes du triptyque du développement durable en visant une plus-value sur le champ social, économique et environnemental. Ils s'inscrivent en cohérence avec les orientations des documents de planification à l'échelle du Nord-Isère (SCoT*), et de la communauté

d'agglomération (Contrat de ville, PLH*, PDU*) et des communes (PLU*). Les travaux sont prévus sur la période 2017 à 2022.

Sur 2016, les travaux concernant les deux quartiers du PNRU* 1 se sont poursuivis avec :

- Pour Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu des réalisations dans la cadre du volet aménagement avec le nouveau « parc Chopin », la création de la rue Chopin et du volet habitat avec l'achèvement de la construction de 32 logements de fonction pour les employés EDF.
- Pour Saint-Bonnet à Villefontaine, formalisation d'un mandat à SARA Aménagement pour la réalisation de deux espaces publics : Impasse Serge Mauroit et l'axe Léon Blum Jean-Jaurès. Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour ces deux projets.

Pour les quartiers du NPNRU* de Saint-Bonnet (Villefontaine) et Saint-Hubert (L'Isle d'Abeau), le protocole de préfiguration a été élaboré et sera signé au premier trimestre 2017 par les partenaires (Région, ANRU*, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC*), Collectivités territoriales et bailleurs). Ce document est la première étape de contractualisation des projets de renouvellement urbain et définit les conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LE CADRE CONTRACTUEL ET LES ENJEUX



Il précise également pour chacun des 2 quartiers concernés les enjeux et objectifs en matière de renouvellement urbain mais également d'emploi, de développement économique et de cohésion sociale.

Lors du dernier trimestre 2016, des consultations ont été lancées, elles vont permettre de sélectionner les prestataires qui réaliseront 4 études identifiées pour le quartier de Saint-Hubert. Elles ont respectivement pour objet : la conception urbaine et paysagère, le stationnement, la redynamisation du commerce et la réhabilitation de l'immeuble.

En 2017, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour chacun des quartiers devra être rédigée et signée par l'ensemble des partenaires. Ces documents qui déterminent les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre devront être en amont approuvés par l'ANRU*.

LES ENJEUX A L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

Quatre thèmes majeurs de proximité sont tout particulièrement concernés sur ces quartiers :

- **Le vivre ensemble, le lien social, l'animation et la vie sociale**, avec un positionnement prépondérant des centres sociaux dans le pilotage et la coordination de la politique de développement social sur chacun des quartiers.
- La **gestion urbaine et sociale de proximité**, maillant les interventions croisées des gestionnaires du cadre de vie et des services de proximité mais également les actions en matière de tranquillité publique et de sécurité.
- **L'implication des habitants**, notamment au travers des conseils citoyens mais également dans le cadre d'autres types de démarches participatives.
- **La jeunesse**, avec la mise en œuvre d'un plan d'actions centré sur les 16/25 ans et mixant loisirs/citoyenneté et prévention/insertion.
- **La conduite et la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine** relèvent également d'une dimension de proximité.

Ces thèmes doivent nourrir le travail réalisé sur les quartiers et permettre de répondre aux enjeux spécifiques qui ont été identifiés pour chacun d'eux notamment :

Sur la question du développement social :

- Pour Champ-Fleuri et Champaret, il est nécessaire de construire un projet de développement social.
- Pour le quartier de Saint-Hubert, de Saint-Bonnet et des Roches, ce projet existe mais il doit être renforcé.

Sur la rénovation urbaine :

- Pour le quartier de Champ-Fleuri, il faut garantir et bonifier la sortie du PRU*.
- Pour le quartier de Saint-Bonnet, il est nécessaire de finaliser le PNRU* 1 tout en préparant le NPNRU*.
- Pour le quartier de Saint-Hubert, il s'agira d'amorcer la rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU*.

De manière très spécifique :

- Pour le quartier de Champ-Fleuri, il s'agira de travailler sur l'image du quartier.
- Pour le quartier de Saint-Hubert, il est important d'être vigilant à limiter la concentration des précarités.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE TRANSVERSALE

- Pour le quartier de Champaret, il faut construire un projet d'intervention spécifique sur la tour de Champaret.



➤ GOUVERNANCE : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION

Une nouvelle ingénierie au sein de l'agglomération pour piloter le Contrat de ville

Ce contrat réaffirme la place centrale de la CAPI* en tant que chef de file et pilote de cette politique et repositionne la participation citoyenne au cœur de la démarche.

Un portage CAPI* plus soutenu de la politique de la ville a donc été inscrit dans le contrat et s'est traduit par **une nouvelle organisation au sein des services de la CAPI*** :

- Une montée en charge de l'ingénierie avec le passage d'une personne, chef de projet politique de la ville, (soit 1 Equivalent Temps Plein, ETP*) à quatre personnes (3 chargées de missions et 1 chef de projet, soit 2.75 ETP*).
- Une animation déclinée à partir des piliers du contrat de ville avec des chargés de mission désignés, par thématique, dans une logique d'équipe projet, sous la responsabilité de la direction de la cohésion sociale.

Ces changements ont permis à la CAPI* d'améliorer son intervention, en assurant :

• Une fonction d'animation :

Développer la mise en réseau des acteurs, renforcer les modes de coopération, assurer l'animation des différentes instances de la programmation contrat de ville. ...

• Une fonction de ressources :

Réaliser un benchmarking pour faire émerger des pratiques innovantes, valoriser les pratiques existantes en suscitant par exemple des temps de rencontre entre porteurs de projets.

• Une fonction d'ingénierie :

Mise en place de formation au regard des besoins, mettre en place des outils mutualisés notamment dans le cadre de la programmation, ou de dossiers thématiques, repenser et améliorer les modes d'intervention.

L'organisation intercommunale s'est faite en lien et au regard des organisations communales qui ont parfois fait évoluer, dans le même temps, leur fonctionnement et/ou sont en cours de structuration.

Les acteurs et les instances de gouvernance

A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur des instances de gouvernance. Le pilotage est positionné à l'échelle de l'intercommunalité, assumé en premier lieu par la CAPI*, en collaboration avec l'Etat; l'animation relève plus spécifiquement des différents territoires communaux.

La politique de la ville impulsée par l'Etat est construite et mise en œuvre par les communes et la CAPI* avec le concours des différents partenaires signataires du contrat de ville. La place des habitants ayant été réaffirmée dans la loi du 21 février 2014, ils occupent aujourd'hui une place à part entière par l'intermédiaire des conseils citoyens. Le schéma ci-après permet de détailler les acteurs partenaires.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE TRANSVERSALE

CAPI*

Elue

Céline GOICHOT

Chef de Projet

Audrey BERNARDIN

3 Chargées de missions

Pilier Développement économique et Emploi

Julie MAGNIN

Pilier Cadre de Vie/ Renouvellement Urbain

Marie-Hélène LAFAGE

Pilier Cohésion sociale

Marlène SAMAN

COMMUNES

BOURGOIN-JALLIEU

Elu

Aurelien LEPRETRE

Référent

Stéphane JEANNET

VILLEFONTAINE

Elu

Danielle PENOT

Référent

Paul VOURLAT

L'ISLE D'ABEAU

Elu

Cécile FEMMELAT

Référent

Bruno LIOGER

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Elu

Andre LIGONNET

Référent

Lysiane DEMOMENT

PARTENAIRES

L'Etat, La Région, Le Département, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF*), l'Agence Régionale de la Santé (ARS*), Ministère de la Justice, de l'Education nationale, Pôle emploi, la Chambre de Commerce et de Industrie, la CDC*, la Mission Locale et les bailleurs sociaux (ABSIS, Poste Habitat Rhône-Alpes, Actis, Batigière, Sollar, Advivio, Pluralis, Erilia, Dynacité, Alliade, SDH, OPAC 38, IRA 3F, SEMCODA, SCIC Habitat, ICF.

REPRESENTANTS HABITANTS

Conseil citoyen de Champ-Fleuri

Conseil citoyen de Champaret

Conseil citoyen de Saint-Bonnet/ les Roches

Conseil citoyen de Saint-Hubert



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ GOUVERNANCE : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION



INSTANCES TECHNIQUES

MOUS*

- Instance de travail interne avec les référents des communes et l'équipe technique CAPI*.
- Fréquence : 2 h tous les quinze jours.

INSTANCES POLITIQUES

COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE DE LA VILLE

- Validation des dossiers en cours et chantiers à venir.
- Invités : élus et techniciens communes et CAPI*.
- Fréquence : en amont de chaque comité de pilotage des différents projets

COMITÉ TECHNIQUE CONTRAT DE VILLE

- Réflexion, propositions sur les dossiers en cours et chantier à venir.
- Dans le cadre de la programmation : échange sur la recevabilité des projets reçus.
- Invités : partenaires, CAPI*, Communes et Conseils Citoyens.
- Fréquence : 2 par an.

COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE DE LA VILLE

- Validation des dossiers en cours et chantiers à venir.
- Invités : partenaires, élus CAPI*, élus Communes et Conseils citoyens.
- Fréquence : 2 par an

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

Parmi les acteurs du contrat de ville, on peut distinguer un groupe de travail plus restreint qui fonctionne en étroite collaboration au quotidien. Il se compose :

- **Des techniciens CAPI*** :

Un chef de projet et 3 chargées de missions thématiques.

- **Des techniciens des communes :**

Un référent politique de la ville par commune.

Les organisations communales étant diverses, les référents ont un positionnement hiérarchique et des fonctions différentes, la part du temps imparti à la politique de la ville étant également variable. Des instances propres à ce travail collaboratif sont mises en place entre l'intercommunalité et les communes : **la MOUS*** (instance technique) et **le comité de suivi** (instance politique).

Au-delà des échanges ponctuels avec l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville, les instances partenariales telles que le comité technique (instance technique) et le comité de pilotage (instance politique) permettent de valider les orientations et de veiller à la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

LES INSTANCES À L'ÉCHELLE DES COMMUNES

BOURGOIN-JALLIEU

- Une rencontre territoriale avec les acteurs de la politique de la ville autour de la programmation.
- Comité de Pilotage : 2 par an.
- Comité technique restreint (services municipaux) : 2-3 par an.
- Comité technique programmation : 2 par an.

VILLEFONTAINE

- Une rencontre territoriale avec les acteurs de la politique de la ville autour de la programmation.
- Comité de pilotage : 2 par an.
- Comité technique : 2 par an.
- Instance GUSP* sur chacun des QPV* et QVA*.

L'ISLE D'ABEAU

- Une rencontre territoriale avec les acteurs de la politique de la ville autour de la programmation.
- Un groupe Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP*).
- 2 fois par trimestre.

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

- Une rencontre territoriale avec les acteurs de la politique de la ville autour de la programmation.
- Une instance GUSP*.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ GOUVERNANCE : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION

LES CHANTIERS ENGAGÉS PAR L'ÉQUIPE PROJET

CLASSIFICATION ET MISE EN DYNAMIQUE DE LA PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2016

Une programmation est lancée chaque année afin de permettre aux acteurs du territoire de s'engager et de contribuer à la réussite du Contrat de Ville en améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers. L'appel à projet vise à financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires répondant aux orientations et objectifs identifiés pour les trois piliers et les axes transversaux qui structurent le Contrat de Ville. Il permet de mobiliser les enveloppes réservées aux actions en direction de ces quartiers par les partenaires financeurs du Contrat de Ville (Etat, CAPI*, CAF*, Caisse des Dépôts et Consignation, Département, Région...).

La direction Cohésion sociale de la CAPI*, les référents politiques de la ville des communes, les partenaires signataires du contrat de ville, l'Etat, accompagnés par le cabinet Remy Crouzoulon Consultant, ont réalisé une analyse croisée et partagée des actions financées dans

la programmation 2015 avec les objectifs du contrat de ville. Il en est ressorti d'une part que **certaines actions ne relevaient pas nécessairement de la programmation du contrat de ville** ; d'autre part, **la nécessité de mettre en dynamique la programmation en impulsant de nouvelles actions et en intégrant de nouveaux porteurs de projets**.

C'est dans ce cadre qu'une classification des actions a été réalisée. Cet outil a été le fil conducteur pour analyser les projets des programmations de 2015 et 2016 pour les membres du comité technique.

➤ Classification des actions des programmations 2015 et 2016 en type d'action

Les actions ont été classées selon une typologie recouvrant 3 types d'actions : structurantes, réorientation quartiers et dégressivité.

- **Les actions « structurantes »** sont celles qui ont fait leur preuve et répondent pleinement aux priorités thématiques et/ou territoriales fixées dans le Contrat de Ville.

- **Les actions en « réorientation quartier »** nécessitent d'être réorientées davantage en direction des publics prioritaires.

- **Les actions en « dégressivité »** ont été identifiées comme hors programmation car même si

elles impactent en partie les quartiers, elles relèvent du droit commun des porteurs de projets.

Ce cadre a été la base d'un travail réalisé pour la programmation 2016, qui s'est traduit par :

- Le soutien des actions identifiées comme structurantes (auto-rénovation, chantiers d'expérimentation, bourse au permis de conduire, ...).

- L'application d'une dégressivité financière pour certaines actions (Nuances, Panier de Léontine,...). Celle-ci s'applique sur 2 ans, selon le principe suivant : en 2016, 90% maximum de la subvention accordée en 2015, 50% en 2017, plus de financement en 2018 avec un accompagnement de l'équipe contrat de ville auprès des porteurs.

- Une application de la dégressivité non effectuée pour certaines actions qui ont été re-travaillées avec un ancrage davantage territorial (ADIE*...).

En parallèle, il est également proposé pour les actions qui répondent pleinement aux objectifs du Contrat de Ville (exemples : auto-rénovation, dispositif tranquillité, aide aux permis de conduire...) **de rechercher de moyens de droit commun** pour une prise de relais totale ou partielle des crédits spécifiques.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

Cette réflexion est toujours en cours car cela nécessite d'identifier le droit commun de chacun des partenaires du contrat de ville.

> Mise en dynamique de la programmation en impulsant de nouvelles actions et en impliquant de nouveaux porteurs de projets

Il est nécessaire d'approfondir ou de travailler certains objectifs du Contrat de Ville qui sont aujourd'hui encore trop peu investis.

Pour ce faire, il a été décidé **d'accentuer le travail avec les porteurs de projets** pour les accompagner en amont de la programmation vers la mise en place d'actions davantage ciblées. La nouvelle ingénierie a été pensée dans cette optique avec l'identification de référents thématiques.

Ce travail s'est illustré en 2016 par la réalisation d'une journée « ressources » sur la question de la jeunesse à destination des techniciens du territoire. L'objectif était de faire émerger de nouveaux projets autour de thématiques peu ou pas couvertes.

REFONTE DU "PROCESS" DE LA PROGRAMMATION

Afin de clarifier et de simplifier les démarches pour les acteurs de la programmation (porteurs de projets, membres du comité technique, finan-

ceurs...), une réflexion a été menée sur les procédures entourant l'appel à projet.

A ce titre, l'équipe CAPI, les référents politiques de la ville des communes, l'Etat ainsi que les partenaires signataires du Contrat de ville ont travaillé sur une nouvelle procédure (outils, instances...).

L'objectif était d'avoir une meilleure lisibilité et appropriation par les porteurs de projets des attendus et des critères identifiés dans le cadre de la politique de la ville.

Ces changements ont été mis en place pour la programmation 2016 puis pour la programmation 2017, et se déclinent de la manière suivante :

> Simplification de l'appel à projet, clarification des attentes et harmonisation des pratiques

- Un appel à projet détaillé, identifiant clairement les objectifs visés par la programmation afin de toucher le public des QPV/QVA*.
- Une harmonisation des outils, avec l'utilisation d'un document unique de demande de subvention par rapport à un dossier double jusqu'alors avec une fiche projet CAPI* et une fiche projet Etat à remplir.
- Une annexe méthodologique pour aider les porteurs à compléter le document de subvention et le bilan de l'action.

- Un dépôt des dossiers centralisé à la CAPI* et retransmis à l'ensemble des partenaires en vue de l'étude des projets en comités techniques et de pilotages.

- Un courrier d'information systématique à tous les porteurs de projets concernant les décisions finales pour leurs projets, qu'elles soient favorables ou non, et précisant les procédures spécifiques à suivre en cas de financement.

> Création de nouvelles modalités d'échanges

- Organisation de rencontres d'information territoriales auprès des porteurs (associations et agents communaux) afin d'expliquer le cadre et les priorités de la programmation et d'échanger avec les porteurs de projets.

- Mise en place d'entretiens auprès des porteurs de projets afin d'échanger, d'une part, sur le bilan de l'action écoulée (point faibles et points forts, difficultés rencontrées, public visé touché), d'autre part, sur de nouveaux projets.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> LA PARTICIPATION DES HABITANTS

CONSEILS CITOYENS

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, des conseils citoyens ont été mis en place dans l'ensemble des quartiers de la CAPI* retenus par l'Etat dans sa nouvelle géographie prioritaire en juin 2014 (un conseil citoyen pour les quartiers de Saint-Bonnet et des Roches à Villefontaine, un pour le quartier de Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau, un pour le quartier de Champ-Fleuri et un pour le quartier de Champaret à Bourgoin-Jallieu). Ces conseils citoyens participent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Contrat de ville.

En 2016, la construction des conseils citoyens s'est poursuivie, coordonnée par la CAPI et mise en œuvre par les communes. Elle a permis une première participation concrète à la mise en œuvre du contrat de ville, notamment autour de l'élaboration de la programmation.

Dans le cadre de la programmation : une première participation de représentants des conseils (deux par conseils) au comité technique examen de projets leur a permis de se familiariser avec les instances. Cette première

participation a été préparée par des réunions en commun autour des projets déposés pour chaque quartier, lors desquelles un avis rédigé a été formalisé par chaque conseil sur les projets concernant son quartier. Les avis des conseils citoyens ont ensuite été mobilisés pour dresser le bilan de la programmation 2016 et dessiner les perspectives de la programmation 2017.

Représentation en comité de pilotage du contrat de ville : de manière générale, les conseils citoyens ont participé aux différents comités de pilotage du Contrat de ville par l'intermédiaire de leurs représentants (deux désignés par chaque conseil).

La montée en autonomie des conseils citoyens s'est traduite par la mise en association du conseil citoyen de Champ-Fleuri et la poursuite, pour les autres conseils, du travail autour des chartes et de la définition de leur fonctionnement courant.

Les conseils citoyens se sont également inscrits, pour la première fois, dans une dynamique de projets avec le dépôt de projets par les mairies construits avec les conseils ou la préparation de futurs projets (construction d'un

projet jardin à Champaret pour 2017, dépôt des actions « démocratie florale » et « marché éco-citoyen » par le conseil citoyen de L'Isle d'Abeau).

L'accompagnement des conseils au niveau intercommunal s'est traduit par la mise en place d'actions de formation : « recueil de la parole des habitants » à partir de la fin de l'année 2016 et la construction d'une action « accompagnement dans la dynamique associative » pour l'année 2017.

Un suivi de la construction des conseils citoyens a été effectué par les élus et techniciens de la CAPI et des communes lors de deux séances « **groupe de suivi conseils citoyens** », ainsi que lors de réunions techniques CAPI/communes.

LE BILAN POUR CHAQUE CONSEIL CITOYEN

CONSEIL CITOYEN (CC)* DE SAINT-BONNET LES ROCHES

> Statut du Conseil citoyen de Villefontaine

le Conseil citoyen de Villefontaine est actuellement en portage municipal.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ **Étapes de mise en place du Conseil citoyen de Villefontaine**

ANALYSE TRANSVERSALE

PÉRIODES	ACTIVITÉS	PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
MAI – JUILLET 2014	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous collectifs ou individuels d'information et de présentation du cadre de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Service Politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle instance, inconnue des habitants en QPV* et acteurs associatifs
OCTOBRE 2014	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des premières réunions du CC* 	<ul style="list-style-type: none"> Service Politique de la Ville Elus et membres du CC* 	<ul style="list-style-type: none"> Convocation par la mairie
JANVIER 2015	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de restitution communale du diagnostic du contrat CUCS* arrivant à son terme 	<ul style="list-style-type: none"> Cabinet CROUZOLON, Acteurs de la politique de la ville Conseil Citoyen Associations 	
NOVEMBRE 2015	<ul style="list-style-type: none"> Formation avec l'organisme Anciela sur la thématique « Recueil de la parole des habitants » 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du Conseil Citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> Techniques de collecte Relais de la parole habitants
2015 –2016 ET 2017	<ul style="list-style-type: none"> Comités techniques et comités de pilotage de la programmation Politique de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Elus Techniciens Financeurs Conseils Citoyens du Nord Isère 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil citoyen y est invité à formuler (à titre consultatif) un avis sur la programmation
OCTOBRE 2016 ET FÉVRIER 2017	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres départementales des Conseil citoyen de l'Isère 	<ul style="list-style-type: none"> Services de la Préfecture Conseil Citoyen et techniciens de la Politique de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> A permis d'échanger avec des Conseils Citoyens aux modes de fonctionnement divers et variés
A PARTIR DE MI 2016	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de la charte 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Citoyen Mairie CAP1* 	<ul style="list-style-type: none"> Charte toujours en cours d'élaboration et sous la coordination de la CAPI*
DEPUIS OCTOBRE 2016	<ul style="list-style-type: none"> Réunions réservées aux membres du Conseil citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du Conseil citoyen Intervenants sur invitation du CC* 	<ul style="list-style-type: none"> Convocation mensuelle Animation par les membres du CC*

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LA PARTICIPATION DES HABITANTS



➤ Perspectives d'évolution et retour d'expériences

Vers un statut associatif loi 1901

- **Mai 2017**

Lancement de nouveaux recrutements pour un renforcement des effectifs.

- **Juin 2017**

Organisation d'une assemblée générale et vote pour une constitution ou pas en association.

- **Septembre 2017**

Actualisation de la liste en préfecture et communication aux institutions locales.

- **Programmation 2017 et 2018**

En fonction des objectifs, participation aux réunions d'élaboration et de suivi des dispositifs du contrat de ville (GUSP* ; DRE* ; ANRU* ; Cellule de veille, ... etc.).

- **Actions de terrain 2017**

Le conseil citoyen souhaite participer à la réflexion sur les points ci-après :

- Le maintien ou la suppression de l'aire de mécanique des Etourneaux.
- L'installation d'un garage associatif à Villefontaine.
- L'évolution de la carte scolaire communale avec les enjeux d'une réduction des groupes scolaires en QPV*.
- Le déplacement dans d'autres locaux du Centre Social des Roches (MPT*).

➤ Retour d'expériences

L'accompagnement du Conseil citoyen par le Service Politique de la ville et la CAPI* a été d'une grande utilité dans la découverte de ce

nouvel outil de participation aux politiques publiques mises en place en zones prioritaires.

Toutefois, les membres du conseil citoyen éprouvent des difficultés à définir de façon concrète le rôle qui est le leur aux côtés des élus, techniciens et acteurs habituels de la politique de la ville.

Nombreux sont les questionnements quant à l'impact de leur contribution sur le cours de la programmation contrat de ville.

Par conséquent, le conseil citoyen de Villefontaine a fait face à une vague de démobilitation de la part de certains de ses membres. Ils soulignent la nécessité de trouver un nouveau mode de fonctionnement terrain pour permettre une meilleure implication de tous.

Il faut cependant souligner que 5 nouveaux membres ont rejoint le conseil citoyen en septembre 2016, insufflant ainsi une nouvelle énergie.

CONSEIL CITOYEN (CC)* DE CHAMP-FLEURI

➤ Statut du conseil citoyen de Champ-Fleuri (Bourgoin-Jallieu)

le Conseil citoyen de Champ-Fleuri s'est déclaré en association le 03 Juin 2016.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ Etapes de mise en place du conseil citoyen de Bourgoin-Jallieu

PÉRIODES	ACTIVITÉS	PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous collectifs ou individuels d'information • Présentation du cadre de référence • Diverses réunions à la CAPI* sur la politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bourgoin-Jallieu • CAPI • CC* 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CC* est alors une instance très peu connue des habitants. Beaucoup pensent qu'elle est gérée par la mairie. D'où une réticence à s'impliquer
JANVIER 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion interne de présentation des demandes de subventions pour avis 	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bourgoin-Jallieu • CAPI • CC* 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral des membres du conseil citoyen
FÉVRIER-MARS 2016	<ul style="list-style-type: none"> • CAPI* • Comité de pilotage et technique de la politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants de tous les Conseils citoyens de la CAPI* • Elus • Techniciens financeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de l'avis sur la programmation
AVRIL 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une permanence le mercredi et le vendredi • Etude sur l'élaboration des statuts du règlement intérieur de la future association 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du Conseil citoyen 	
MAI 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale constitutive dépôt à la préfecture • Préparation participation à la fête des voisins • Fête des voisins 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil citoyen • Ville • Conseil citoyen Cité avenir • Conseil de quartier • Cité Avenir • Conseil de quartier • Conseil citoyen • Mairie • Bailleur Pluralis 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et validation des statuts par la préfecture après quelques échanges. • Fête des voisins : participation d'environ 250 personnes • Divers temps d'échange avec les habitants
JUIN 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 3 juin réception du récépissé de la préfecture de la déclaration d'association • Etude des projets et établissement d'une feuille de route • Participation à l'opération de la ville Ciné Eté 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la Préfecture • Conseil citoyen Interne • Conseil citoyen • Cité avenir • Maison des Habitants (MDH*) • Ville • Conseil de quartier • Conseil citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Belle participation, malgré un ediffusion du film reportée pour raison technique

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LA PARTICIPATION DES HABITANTS

➤ Etapes de mise en place du conseil citoyen de Bourgoin-Jallieu (suite)

PÉRIODES	ACTIVITÉS	PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
JUILLET/AOÛT /SEPTEMBRE / OCTOBRE 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} participation à ciné été • Diverses réunions internes (préparation des demandes de subventions) • Invités par Cité Avenir à participer à l'Aïd pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> • MDH* • Ville • Cité Avenir • Conseil citoyen • Conseil de quartier • Conseil citoyen • Technicien ville de Bourgoin-Jallieu • Cité Avenir • Conseil citoyen • Conseil de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Beau temps et très beau film. • Echanges riches avec les habitants • De nombreux contacts avec les habitants (cette fête a déplacé environ 600 personnes bon contacts et belles remontées de doléances)
NOVEMBRE 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation par Pluralis à participer à une étude des futurs architectes de l'Ecole Supérieure Nationale d'Architecture de Lyon • Envoi des demandes de subventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Pluralis • Conseil citoyen • Etudiants (es) en architecture • Pro contrat de ville CAPI* • Conseil citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur la possibilité d'une pièce supplémentaire et d'utilisation du toit pour créer des lieux de rencontre des habitants.
DÉCEMBRE 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Visite des ateliers à L'Isle d'Abeau et présentation de maquettes par les étudiants à la MDH* de Champ-Fleuri • Présentation de la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2016 sur l'utilisation de la TFPB* 2016 • Participation à Noël pour tous (invités par Cité Avenir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pluralis • Conseil citoyen • Etudiants en architecture et leur professeur. • Technicien et élu ville de Bourgoin-Jallieu) • Conseils citoyens de Champaret et Champ-Fleuri • Cité Avenir • Conseil citoyen • Conseil de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Très belles rencontres et discussions inter générationnelles • De nombreuses discussions avec les habitants mais aussi des élus (députés, adjointe au Maire de Bourgoin-Jallieu)

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> Perspectives 2017

- **Désenclaver Champ-Fleuri**

Notamment par rapport à l'accès au Centre Hospitalier Pierre Oudot.

- **Crèche solidaire**

Elaboration du cahier des charges avec les partenaires mobilisés (Département, CAF* et CAPI*).

- **Garage solidaire**

Echanges et réunions avec l'association Solidarauto et les acteurs du territoire (techniciens et élus) pour la mise en place d'un garage solidaire.

- **Fonctionnement du Conseil citoyen**

Il faut continuer à mobiliser et rendre acteurs les habitants de ces quartiers. Il nous faut aussi étoffer le nombre d'administrateurs de l'association. Continuer les diagnostics en marchant avec Pluralis et inciter les autres bailleurs à en faire autant. Vérifier l'utilisation de la TFPB*. Nous souhaitons d'ailleurs à ce sujet que la ville et les bailleurs entendent et acceptent nos avis et nos idées. Continuer à se mobiliser pour disposer de moyens de communication dont le Conseil citoyen a besoin pour trouver sa vraie place dans la Cité.

> Retour d'expériences

Le conseil citoyen ne peut pas se contenter de faire remonter les difficultés des quartiers au risque de se stigmatiser notamment par les pouvoirs locaux.

Les accompagnements par la CAPI*, par le technicien communal, par l'élue, initialement à la politique de la ville mais malheureusement remplacée, ont été très bénéfiques. C'est grâce ou à cause de ces personnes que la base du Conseil citoyen de Champ-Fleuri existe encore !

Le souhait est que les représentants de l'Etat quels qu'ils soient épaulent encore plus les conseils citoyens dans le respect de la loi sur les quartiers en QPV* et surtout veillent à la bonne utilisation des subventions.

CONSEIL CITOYEN (CC)* DE CHAMPARET

> Statut du conseil citoyen de Champaret

Le CC* de Champaret n'a pas pu à ce jour s'inscrire en association du fait du manque de membres (5 actuellement). Il travaille avec le conseil de quartier de Champaret – Boussieu et le service politique de la ville de la commune de Bourgoin-Jallieu.

> Etapes de mise en place du conseil citoyen de Champaret

- **Première réunion d'information**

le 22 janvier 2015.

- **Identification des membres du CC***

le 10 février 2015.

- **Délibération en Conseil Municipal de Bourgoin-Jallieu**

le 11 mai 2015.

- **Réactualisation de la liste des membres** en février 2017.

> Septembre/octobre 2015

Réunions d'informations avec les membres du CC*, l'élue, les référents politique de la ville de la commune et de la CAPI*. Repérage des actions à porter.

> Programmation 2015 et 2016

Implication des conseils citoyens dans le processus de la programmation Contrat de Ville (présentation de l'appel à projet, du calendrier, présentation et échanges autour des projets, rédaction d'un avis, participation au comité technique et au comité de pilotage. Les membres

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LA PARTICIPATION DES HABITANTS

du CC* ont insisté sur le fait que les associations qui se positionnent sur les 2 quartiers de Bourgoin-Jallieu doivent impérativement porter des actions sur le quartier de Champaret, en effet beaucoup de porteurs indiquent Champaret alors que leur action n'est pas directement destinée aux habitants du quartier.

➤ Depuis 2016, mise en route des projets CC* Champaret

• Jardin Partagé de fleurs

Projet conjoint CC* et conseil de quartier

L'objectif est d'avoir un lieu de rencontre et d'échanges pour lutter contre l'isolement et échanger entre les générations et les cultures, les étapes ont été les suivantes :

- Mise en place de partenariat avec l'espace seniors, l'école Claude Charry, le collège Pré Bénit, la maison des habitants, Léo Lagrange et l'association Passe Jardin.
- Première réunion le 12 mai 2016, réalisation d'un comité de pilotage, de différentes réunions. Un travail autour de la recherche d'adhérents a été mené. Un rapprochement avec l'association CSF* a eu lieu. Elle va prendre en charge la gestion financière de l'action. Le projet a été déposé dans le cadre de la programmation contrat de ville 2017.

• Rencontres avec l'OPAC*

Bailleur social

- Différentes réunions avec les responsables de l'OPAC* d'octobre 2016 à mars 2017. Présentation des divers aménagements. Informations sur le montant des subventions perçues par l'OPAC*. Etat des lieux du cadre de vie. Recherche de l'implication des résidents dans l'aménagement des espaces extérieurs. Mur à idées les 30 et 31 Mars 2017. Mise en route d'un fleurissement aux pieds des immeubles avec les résidents.

Les 2 actions « phares » ont pour objectif complémentaire de développer l'implication des habitants concernés par la zone CC*.

➤ Les formations demandées et suivies

• ASSFAM

- Les valeurs de la République : 25 avril 2016.
- Approches interculturelles : 27 mai et 3 juin 2016.

• ANCILIA

- Recueil de la parole des habitants : 1^{er} et 8 février 2017.

• PASSE JARDIN

- 1^{er}, 5, 6 décembre 2016.

- **Participation la réunion inter Conseils citoyens** organisée par la CAPI* le 13 Février 2017 et à la journée en Préfecture le 24 Février 2017.

➤ Retour d'expériences

Nous avons rencontré et nous rencontrons de grosses difficultés à toucher le public concerné et à l'impliquer dans le CC*. Les demandes formulées de formation et d'accompagnement par des professionnels nous ont permis d'avancer positivement. L'accompagnement du service jeunesse politique de la ville et de l'espace seniors nous ont permis de structurer et de démarrer nos projets. Nous notons cependant une faible visibilité des élus municipaux dans le cadre du CC*. La faible implication des résidents de la zone CC* ne permet toujours pas de créer une véritable dynamique de terrain permettant de nous structurer de manière plus autonome en association.

CONSEIL CITOYEN (CC)* DE SAINT-HUBERT

Le conseil citoyen de Saint-Hubert a été formé au cours de l'année 2015.

Au cours des années 2015 et 2016 le conseil citoyen a surtout travaillé à sa constitution, son

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

organisation et sa structuration. Il a aussi pris connaissance des projets des collectivités et s'est familiarisé avec les structures et institutions. Il a, avec ces dernières, fait son apprentissage de ce nouveau mode de fonctionnement participatif et citoyen.

Il a enfin commencé à organiser quelques rencontres avec les habitants ou les associations afin de recueillir leur parole.

> Activités 2016

De nombreuses réunions qui peuvent être classées :

• Réunions plénières

une par mois en moyenne.

• Réunions de groupes de travail

- « Vers un fonctionnement associatif »

4 depuis la création du groupe décidée le 19 septembre 2016.

- « Charte »

4 depuis le 19 septembre.

- Projet « Démocratie Florale » et « Festoy'en »
5 sur le deuxième semestre.

- Projet « communication, étude d'un logo »
3 entre juin et décembre.

- Projet « étude de faisabilité d'un marché »
5 sur le premier semestre.

- Participation au COTECH* et au COPIL*
14 janvier, 15 février, 7 mars, 12 septembre, 14 décembre.

• Réunions diverses

- Journée de l'environnement le 2 avril.

- Présentation de l'ANRU* en mairie le 21 avril.

- Participation au carnaval organisé par le centre social le 30 avril.

- Rencontre en mairie des Comités de quartier et du Conseil citoyen le 3 mai.

- Réunion publique sur le PLU* le 19 mai.

- Participation à la journée des « Jardins du Millénaire » le 21 mai.

- Participation au vide grenier organisé par l'association junior « Les têtes de Lilôtes » le 22 mai.

- Spectacle « Les Pieds Tanqués » au gymnase de Saint-Hubert le 11 juin.

- Participation au forum des associations le 3 septembre.

- Réunion publique PLU* le 15 septembre.

- Réunion de présentation par la CAPI* et la SARA* du projet de la « réserve 2000 » le 27 septembre.

- Réunion de présentation de la politique de la ville (programme 2017) à la mairie le 27 septembre.

- Rencontre des conseils citoyens du département en préfecture de l'Isère le 20 octobre.

- Participation au Forum National des conseils citoyens à Paris le 27 octobre.

- Participation au « Café des âges » au centre social le 23 novembre.

- Participation à la fête de Noël du centre social le 10 décembre.

- Réunions GUSP* le 16 juin et 20 octobre.

- Réunions sur projet « Street Workout » avec le service des sports de la commune les 10 mars, 30 mars, 29 avril, 17 juin et 28 septembre.

- Rencontres avec élu référent de la commune et repas conviviaux le 13 avril et le 10 juin.

- Aussi, une mobilisation sur deux jours les 21 et 22 octobre autour de la place du Triforium pour les journées de plantation de massifs de fleurs organisées avec les habitants, les bailleurs et les services de la ville dans le cadre de l'opération « Démocratie Florale », complétée par deux ½ journées conviviales le 7 et le 20 décembre.

> Observations générales sur cette année de fonctionnement

• Points positifs

- L'opération « Démocratie Florale » qui a permis de rendre visible le conseil citoyen tout en

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► LA PARTICIPATION DES HABITANTS

développant du lien social et en contribuant à l'embellissement du quartier.

- Une bonne entente entre les membres du conseil citoyen et une progression continue du travail.
- Une bonne entente avec la personne référente du service de la commune qui porte le conseil citoyen.

• **Points négatifs ou améliorations à apporter**

- Des difficultés de mobilisation et de participation de certains membres compte tenu de leurs obligations familiales et professionnelles (Problèmes d'horaires ou de fatigue).
- Une équipe trop peu nombreuse pour assurer toutes les missions, besoin de recruter, manque de jeunes et d'actifs notamment dans le collège « associations et acteurs locaux ».
- Un travail en profondeur sur la structuration et l'organisation du Conseil citoyen mais qui n'a pas encore pu déboucher sur une mise en association (notamment du fait du manque d'effectif pour constituer une équipe de base suffisante solide).
- Un manque d'implication des institutions pour prévoir des réunions dans des horaires qui permettent une plus large participation des membres du conseil citoyen (COTECH*, COPIL*, réunions en préfecture, ...).

- Le constat sur toute l'année que le rythme du conseil citoyen n'est pas celui des institutions, ce qui a démobilisé certains membres, pressés de voir aboutir leurs demandes.

- Malgré une bonne volonté affichée par nos correspondants au sein des institutions pour développer la « démocratie participative », une grande difficulté à être informés sur les projets et à obtenir sur les documents de base nécessaires pour effectuer un vrai travail de co-construction.

- Un projet bloqué (étude de faisabilité de l'installation d'un marché) sans avoir pu obtenir d'explication de nos référents.

- Des actions de formation demandées mais non encore obtenues.

- Enfin, attente depuis septembre de l'ouverture promise de « la Maison du projet » qui nous permettra d'avoir un pied à terre et de pouvoir organiser des contacts avec les habitants et acteurs locaux.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ OBSERVATION DU TERRITOIRE, OUTIL DE SUIVI

L'année 2016 a permis la poursuite du travail d'observation territoriale centré sur les quartiers politique de la ville dans le cadre du programme partenarial défini avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

PLAQUETTE « PORTRAIT STATISTIQUE DES QUARTIERS »

L'élaboration d'un document de synthèse avec les données statistiques clés sur les territoires inscrits dans le contrat de ville, en particulier sur les QPV*, a permis de renouveler les données disponibles.

En effet, le document réalisé a vocation à préciser la situation des QPV* à la suite d'un premier travail effectué avec l'agence, au moment de la mise en place du contrat de ville, pour les quartiers CUCS*.

Le document mobilise les nouvelles données fournies par l'Etat au périmètre (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, CGET*) et des données carroyées complémentaires fournies par l'Agence (données INSEE* au carreau agrégées pour cerner la situation des quartiers sur certains indicateurs).

Le document final à visée pédagogique disponible au premier semestre 2017, permettra

d'alimenter les communes et les acteurs du Contrat de ville dans leur connaissance des territoires ciblés.

ÉTUDE EMPLOI

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place du Plan Local Insertion Emploi sur le territoire de la CAPI* et du fait de l'importance accordée, au sein du Contrat de ville, au pilier emploi, une étude sur la situation des quartiers vis-à-vis de l'emploi a été demandée auprès de l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Cette étude, mobilisant des données INSEE*, des données de la Mission Locale et des données Pôle Emploi géolocalisées à l'échelle du territoire et des quartiers et livrée en mars 2016, permet tout à la fois une mise en contexte économique de la situation des territoires prioritaires et un zoom sur la situation propre aux QPV et aux demandeurs qui y résident.

L'étude a ainsi pu mettre en évidence les difficultés que connaissent les quartiers en matière d'emploi par rapport au reste du territoire, ainsi que leurs interactions avec le tissu économique local et ses évolutions (explosion de l'emploi intérimaire par exemple).

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> LE PILIER PRIORITAIRE CONCERNE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

La politique de la ville sur le territoire de l'agglomération Porte de l'Isère concentre son effort et ses énergies sur les 3 piliers et les axes transversaux définis au sein du Contrat de ville. Pour chacun d'eux, des orientations et des objectifs ont été définis, et constitue l'architecture du Contrat de Ville.

LES ENJEUX

DONNEES CHIFFRÉES

L'étude sur la situation de l'emploi pour le territoire de la CAPI* et ses quartiers, effectuée en 2016 par l'Agence d'Urbanisme de Lyon, a montré un maintien de la dynamique de l'emploi sur le territoire, mais davantage concentrée dans l'emploi intérimaire depuis la crise de 2008.

Les emplois faiblement qualifiés (notamment dans la zone logistiquie située à l'ouest du territoire) ont donc, en 2016, un profil plus précaire. Au regard de ces données et pour répondre aux

enjeux du territoire, deux orientations ont été identifiées dans le Contrat de ville sur ce pilier :

> Maintenir la priorité sur l'emploi dans une logique d'un meilleur accès

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Prioriser les mesures emploi-formation sur les publics issus des quartiers : en accompagnant la mise en place des mesures comme par exemple, le service civique, la garantie jeunes, le contrat d'apprentissage, par des actions de parrainage par des actifs, en favorisant l'accès à l'alternance et aux emplois durables dans le secteur marchand....
- Renforcer les approches en proximité sur les quartiers dans une logique globale : en privilégiant la mise en œuvre de démarches « d'aller vers », le développement d'actions d'accompagnement vers l'emploi alternatives et innovantes....

- Poursuivre le travail sur la levée des freins psychologiques et matériels (maîtrise de la langue à visée professionnelle, modes de garde...), avec une attention particulière sur le public féminin et sur la problématique de la mobilité.

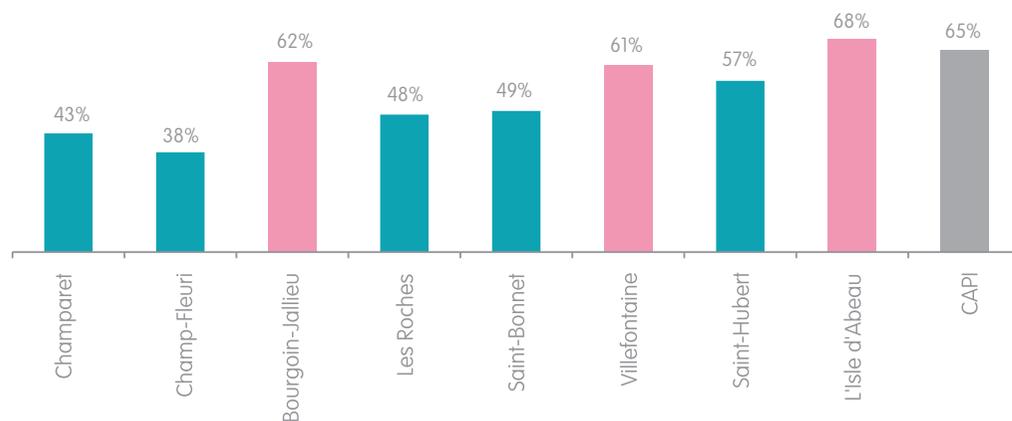
> Favoriser le lien aux entreprises à partir des spécificités des quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Développer les connexions entre le monde de l'entreprise et les quartiers en développant des coopérations avec les acteurs du monde économique et industriel, en faisant se rencontrer les publics et ces acteurs, par la promotion de la création d'entreprise grâce à différents leviers :
 - Financement d'actions de sensibilisation.
 - Accès au micro-crédit personnel.
 - Prêts d'honneur.
 - Aide aux démarches.
 - Promotion de la culture entrepreneuriale

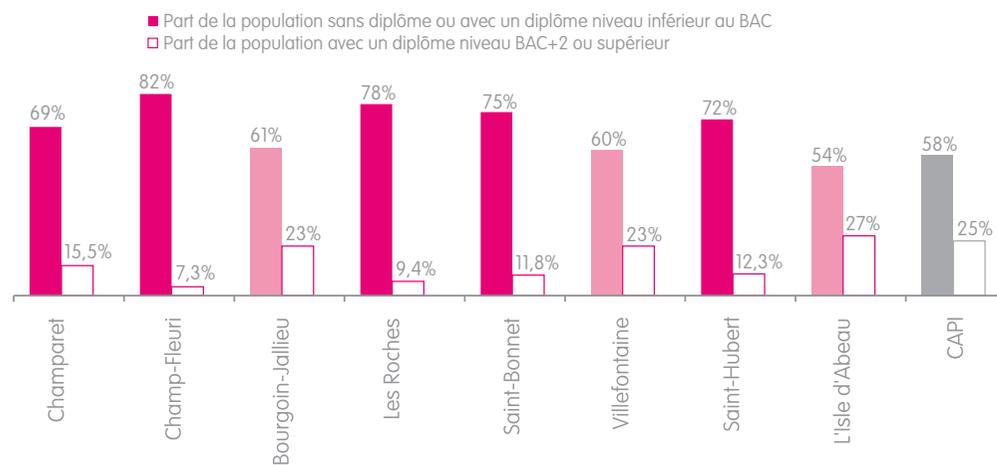
* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER



Les quartiers politique de la ville se démarquent par leurs difficultés en matière d'emploi par rapport au reste du territoire de la CAPI* avec une faible part des 15-64 ans en emploi (entre 38 et 57% en QPV* contre 65% à l'échelle CAPI*), un taux faible d'emploi des femmes (entre 29 et 52% en QPV* contre 60% à l'échelle CAPI*), d'après les données du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

L'écart est particulièrement fort entre les quartiers QPV* et la CAPI* concernant les niveaux de diplôme un niveau de formation particulièrement bas (entre 70 et 82% de sans diplôme ou de niveau inférieur au BAC dans les QPV* contre 58% à l'échelle CAPI*).



PART DES SANS DIPLÔME ET DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU BAC+2 ET PLUS PARMIS LES PLUS DE 25 ANS

DONNÉES INSEE*/CGET - RP 2010

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► LE PILIER PRIORITAIRE CONCERNE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



- Accompagner le développement et la stabilisation des commerces dans les quartiers.

Ces objectifs ont vocation à être couverts pour partie par les actions de la programmation du Contrat de ville.

LES ACTIONS FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016

Le schéma ci-après présente l'ensemble des actions financées sur ce pilier. Il permet également d'identifier la répartition de ces dernières selon les objectifs du Contrat de ville.

Sur les 28 actions retenues sur ce pilier, on relève une forte prédominance des actions ayant pour objectif la lutte contre les freins à l'emploi (52%) abordant diverses problématiques (mobilité, numérique, maîtrise de la langue...). Concernant les axes transversaux, un axe jeunesse légèrement moins présent qu'en 2015 (27% des actions, 31% en 2015). Seulement 2 actions sont à destination du public féminin (« Envolée féminine », « familles monoparentales »), et aucune à destination d'un public senior.

CONFORTER DES DISPOSITIFS DEDIES POLITIQUE DE LA VILLE

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF GARANTIE JEUNES

Il s'agit d'un dispositif en expérimentation depuis 2013, devenu un droit universel en 2017 pour tout jeune en situation de précarité.

Ce programme d'accompagnement permet aux jeunes de 16 à moins de 26 ans et sur une période de 12 mois maximum, de multiplier

les expériences en entreprises, mais aussi de bénéficier d'un accompagnement collectif intensif. L'objectif est de valoriser le jeune à travers des immersions, dans une logique de co-construction.

Une aide financière de 461,72 euros mensuels est apportée pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi. Elle est dégressive au fur et à mesure qu'il perçoit des revenus de ses activités.

Le dispositif est mis en place sur le territoire depuis septembre 2016 sur le secteur berjalien puis en 2017 sur le secteur de Villefontaine.

Dans ce cadre, et afin de répondre aux objectifs du contrat de ville de la CAPI* en matière d'emploi et d'insertion, la CAPI* souhaiterait que la Mission Locale Nord Isère (MLNI*) puisse davantage repérer les jeunes issus des quartiers prioritaires afin que ce dispositif puisse bénéficier à ce public. Un objectif d'au moins 21% de jeunes des quartiers est visé.

Des objectifs de priorisation des mesures garantie jeunes ont été fixés : 100 mesures de septembre 2016 à août 2017 sur l'ensemble du territoire MLNI*, puis 200 mesures de septembre 2017 à août 2018 avec le site de Villefontaine.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

	OBJECTIFS	ACTIONS FINANCÉES
ORIENTATION 1 : MAINTENIR LA PRIORITÉ SUR L'EMPLOI DANS UNE LOGIQUE D'UN MEILLEUR ACCÈS	PRIORISER LES MESURES EMPLOI/FORMATION SUR LES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS	> MLNI* : PEIP* > CAPI* : BNSSA*
	RENFORCER LES APPROCHES EN PROXIMITÉ SUR LES QUARTIERS (ALLER VERS ET/OU APPROCHES ALTERNATIVES)	> Mairie L'Isle d'Abeau : chantiers d'expérimentations > LEO LAGRANGE : PSC1
	POURSUIVRE LE TRAVAIL SUR LA LEVÉE DES FREINS PSYCHOLOGIQUES ET MATÉRIELS	> Mobil'emploi : langage et mobilité/ formation au permis de conduire > Médian : chantiers éducatifs > Mairie L'Isle d'Abeau : chantiers jeunes/ ateliers image de soi/internet et emploi > Mairie Bourgoin-Jallieu : premiers pas vers l'emploi/ aide au permis/ateliers photographiques > CCAS* Villefontaine : ateliers informatiques > Mairie Villefontaine : bourse au permis/chantiers jeunes > ADATE : envolée féminine > ASSFAM : ateliers langage > OSEZ : mobilisation emploi/informatique
ORIENTATION 2 : FAVORISER LE LIEN AUX ENTREPRISES À PARTIR DES SPÉCIFICITÉS DES QUARTIERS	DÉVELOPPER LES CONNEXIONS AU MONDE DE L'ENTREPRISE	> ADIE* : accès au micro-crédit > PRADO Synergie : apprendre à se comprendre > GEIQ : BTP* Time > Collège Louis Aragon : découverte du monde professionnel > Mairie Villefontaine : orientation et insertion
	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA STABILISATION DES COMMERCES DANS LES QUARTIERS	> Mairie Villefontaine : développement de l'image commerçante des quartiers PV*

**PILIER DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET EMPLOI**

> LE DEUXIÈME PILIER CONCERNE LE CADRE DE VIE, LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET L'HABITAT

LES ENJEUX

DONNEES CHIFFRÉES

Au regard de ces données et pour répondre aux enjeux du territoire, quatre orientations ont été identifiées dans le contrat de ville sur ce pilier :

> Poursuivre la dynamique de rénovation urbaine dans les quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Accompagner la sortie du projet de rénovation urbaine pour le quartier de Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu, avec des actions permettant une meilleure appropriation par les habitants des espaces rénovés.
- Accompagner la poursuite de la rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Bonnet à Villefontaine, avec des actions permettant de maintenir une animation dans les espaces en transition du centre-ville.

- Accompagner la mise en place du projet de rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau, avec des actions favorisant l'appropriation du projet.

> Enclencher un programme d'ampleur en faveur de la réhabilitation du parc social et de l'appropriation du logement, avec un axe thermique prépondérant

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Inscrire cette orientation comme une priorité forte du Plan Local de l'Habitat (PLH*).
- Engager des petits travaux d'amélioration du parc social.
- Mener des actions en faveur de l'amélioration et de l'appropriation de leur logement par les habitants des quartiers.
- Développer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie.

> Ouvrir le chantier du peuplement et des mobilités

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Inscrire cette orientation comme une priorité forte du PLH* et concrétiser la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA*).
- Développer des actions favorisant l'ancrage au quartier des habitants, notamment en direction des nouveaux arrivants.

> Poursuivre les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans tous les quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

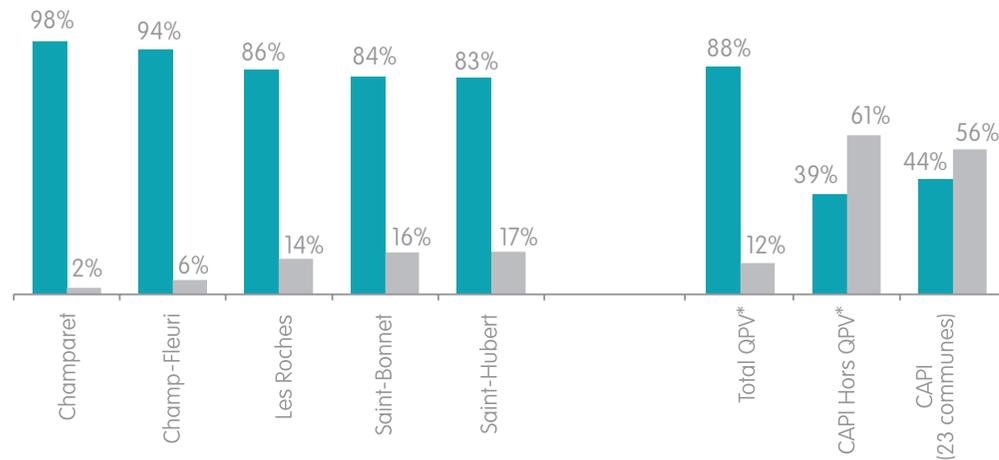
- Améliorer le fonctionnement des démarches de GUSP* et permettre la mise en place de plans d'action renforcés.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER

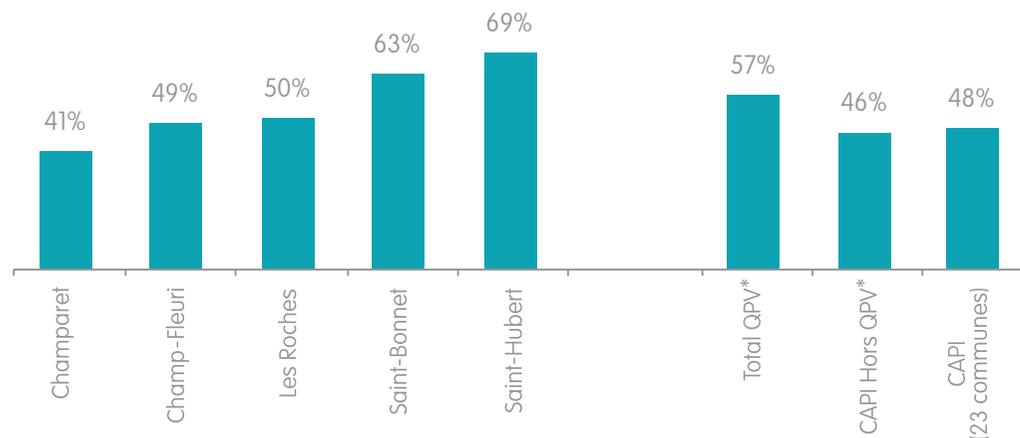
Concentrant le tiers du parc social du territoire (4 300 logements sociaux pour près de 13 000 au total), les quartiers sont essentiellement composés de logements collectifs, en particulier dans le cas de Champaret et Champ-Fleuri.

Certains quartiers sont particulièrement marqués par le phénomène de turnover à l'intérieur du parc de logement : à Saint-Bonnet et Saint-Hubert, plus de 60% de la population ne résidait pas dans le quartier 5 ans auparavant en 2010. Ces données sont à mettre en relation avec les problématiques d'ancrage des populations aux quartiers et d'attractivité des QPV*, plus spécifiquement dans les territoires de l'ancienne ville nouvelle.



PART DES MÉNAGES EN LOGEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL EN 2010

INSEE* - DONNÉES CARROYÉES 2010



PART DES MÉNAGES PRÉSENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS DANS LEUR LOGEMENT ACTUEL

INSEE* - DONNÉES CARROYÉES 2010

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LE DEUXIEME PILIER CONCERNE LE CADRE DE VIE, LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET L'HABITAT

- Développer des projets ou actions permettant l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants des quartiers.

Certains objectifs ont vocation à être couverts pour partie par la programmation du Contrat de ville, d'autres sont à aborder en lien avec d'autres politiques en matière d'habitat (PLH*, Convention Intercommunale d'Attribution).

LES ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016

Le schéma ci-après présente l'ensemble des actions financées sur ce pilier. Il permet également d'identifier la répartition de ces dernières selon les objectifs du Contrat de ville ciblés pour la programmation.

Sur les 12 actions retenues pour ce pilier, une progression de l'axe GUSP*/cadre de vie/jardins en pied d'immeubles (50% des actions) est constatée. Le restant des actions se répartit essentiellement sur l'axe auto-rénovation/appropriation du logement/économie d'énergie (36%). Les actions d'accompagnement de la rénovation urbaine et portant sur l'ancrage au quartier

sont plus marginales (1 action pour chacun de ces objectifs du pilier).

ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE COMPLÉMENTAIRES A LA PROGRAMMATION ANNUELLE

CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TFPB*

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires a été institué par la loi de finances pour 2015. Cette mesure fiscale concerne les bailleurs signataires d'un contrat de ville, qui mettent en place, en contrepartie, un programme d'actions visant à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Les programmes d'action sont inscrits, pour chaque bailleur, dans des conventions signées par les communes concernées, l'intercommunalité, l'Etat et l'organisme HLM* et placées en annexe du contrat de ville.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

	OBJECTIFS	ACTIONS FINANCÉES
ORIENTATION 1 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION URBAINE DANS LES QUARTIERS	ACCOMPAGNEMENT SORTIE RU CHAMP-FLEURI	
	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CULTUREL DE LA RÉNOVATION URBAINE DE SAINT-BONNET	➤ Accompagnement social et culturel de la Rénovation Urbaine de Saint-Bonnet
	ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE SAINT-HUBERT	
ORIENTATION 2 : ENCLANCHER UN PRO- GRAMME D'AMPLEUR EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DU PARC SOCIAL ET DE L'AP- PROPRIATION DU LOGEMENT, AVEC UN AXE THERMIQUE PRÉPONDÉRANT	AMÉLIORATION ET APPROPRIATION DU LOGEMENT	➤ Autorénovation /Appartement école
	SENSIBILISATION ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	➤ Réduisons nos factures économisons l'énergie
ORIENTATION 3 : OUVRIR LE CHANTIER DU PEU- PLEMENT ET DES MOBILITÉS	DÉVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ANCRAGE AU QUARTIER DES HABITANTS	➤ Images et pratiques des habitants de Saint-Bonnet
ORIENTATION 4 : POURSUIVRE LES DÉMARCHES GUSP DANS TOUS LES QUARTIERS	AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES DÉMARCHES DE GUSP* ET PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'ACTIONS D'AMPLEUR	➤ GUSP* mode opératoire/Etude de redéfinition de l'Espace Public : stationnement, entretien et sécurité au sein du Triforium
	DÉVELOPPER DES PROJETS/ACTIONS FAVORISANT L'APPROPRIATION DE LEUR CADRE DE VIE PAR LES HABITANTS DES QUARTIERS	➤ Animation d'un jardin partagé d'habitant au pied d'immeuble ➤ Agir dans et pour mon quartier ➤ Jardin pied d'immeuble ➤ Démocratie florale - Immeuble fleuri ➤ Projet graph et valorisation du cadre de vie sur le quartier des Moines

**PILIER CADRE DE VIE ET
RENOUVELLEMENT URBAIN**

► LE DEUXIEME PILIER CONCERNE LE CADRE DE VIE, LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET L'HABITAT

Suite à l'élaboration de premières convention fin 2015, un avenant aux conventions a été réalisé en 2016 afin d'intégrer les données financières à valoriser, alors détaillées par l'Etat, et afin de préciser les programmes d'action.

La réalisation de cet avenant a donc consisté en :

- La poursuite du travail autour de la détermination des montants d'abattement à valoriser par la CAPI*, à partir des fichiers de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP*).
- La vérification du parc social compris dans ces fichiers.
- L'élaboration d'un socle commun intercommunal concernant les programmes d'action, visant à les situer vis-à-vis de la programmation annuelle du contrat de ville et à construire des positions communes sur des actions d'échelle intercommunale (dispositif présence tranquillité, resserrement des actions autour de l'intervention sur le bâti, ...). Partiellement opérant lors de la finalisation des avenants, ce socle commun a toutefois constitué une première expérience de construction de positions intercommunales sur ces actions transversales.

- La négociation par chaque commune des programmes d'action avec les bailleurs, en s'appuyant sur les données financières communiquées par ces derniers après réception de leurs relevés fiscaux.

- La définition d'instances de suivi et d'évaluation des programmes d'action au niveau intercommunal (COTECH*, groupes de suivi TFPB*) et communal (instances de GUSP* ou réunions de travail avec les bailleurs, ...).

Compliqué par des incertitudes sur les données financières à mobiliser, ce travail a permis, particulièrement pour certains quartiers dépourvus d'instances de GUSP* de mettre en place des habitudes de travail entre les communes et les bailleurs.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un comité de suivi « Lutte contre la précarité énergétique » a été mis en place par la CAPI* en mai 2016 afin de coordonner les actions de lutte contre la précarité énergétique présentes sur le territoire (réhabilitation et rénovation urbaine, sensibilisation, Plan Climat Energie Territorial, actions de la politique de la ville, ...).

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER

La mobilisation du Département sur la question de la précarité énergétique a permis, à partir de données sur l'attribution d'aides au paiement des factures (Fond de Solidarité pour le Logement, en particulier) de repartir d'éléments de terrain partagés par les acteurs concernés pour identifier des résidences concentrant les difficultés en matière de consommation énergétique et proposer des leviers d'actions concrets.

Les acteurs mobilisés dans le cadre de ce groupe de travail sont les bailleurs, les CCAS*, les chargés de mission habitat et politique de la ville (habitat-cadre de vie) de la CAPI*, les chargés de mission du Département.

Les actions mises en place dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers autour de la précarité énergétique (diagnostic socio-technique auprès des ménages, par exemple) ont une place essentielle dans ce dispositif. Enrichies dans leur mise en œuvre par l'identification de groupes d'immeubles prioritaires, elles permettent de renforcer l'action dans des quartiers où la problématique de la précarité énergétique est particulièrement prégnante.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> LE TROISIEME PILIER CONCERNE LA COHESION SOCIALE

LES ENJEUX

DONNEES CHIFFRÉES

Au regard de ces données et pour répondre aux enjeux du territoire, quatre orientations ont été identifiées dans le Contrat de ville sur ce pilier :

> Soutenir l'éducation et la réussite éducative dans les quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Poursuivre les actions autour de la parentalité centrées sur les quartiers notamment auprès des familles monoparentales.
- Renforcer le soutien et l'accompagnement des parcours scolaires par le biais d'actions collectives.
- Approfondir un axe culture et sport à des fins éducatives par le biais d'actions collectives.

> Décliner un plan d'action santé spécifique aux quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Engager des actions de prévention en matière de santé, notamment en lien avec l'Atelier Santé Ville sur les thématiques suivantes : addictions, dépistages, et plus particulièrement alimentation et activité physique.
- Favoriser l'accès aux soins et à la santé en privilégiant les approches en proximité.

> Favoriser le lien social et l'inclusion de tous les habitants des quartiers

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Approfondir un axe culture et sport à des fins d'inclusion sociale.

- Démultiplier les actions en faveur du vivre ensemble et pour la lutte contre l'isolement dans les quartiers.

- Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers.

- Engager des actions pour la maîtrise de la langue et l'inclusion sociale.

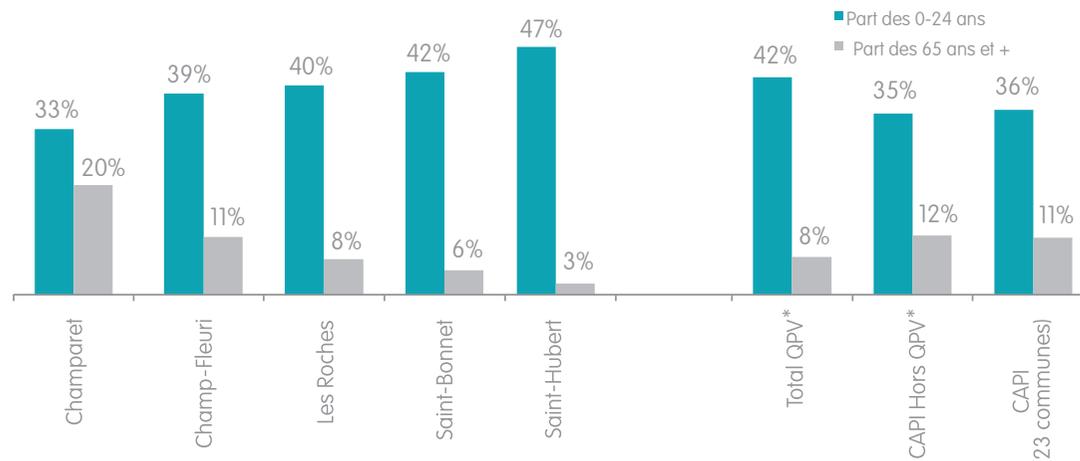
> Garantir la tranquillité pour tous

- Poursuivre et conforter les actions menées par toutes les institutions en matière de tranquillité et de sécurité.

Ces objectifs ont vocation à être couverts en partie par la programmation du contrat de ville à l'exception du dernier qui doit être appréhendé en lien avec d'autres dispositifs qui traite la question de la tranquillité.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER



Les quartiers QPV* du territoire se caractérisent également par une population particulièrement jeune, notamment à L'Isle d'Abeau où plus des trois quarts de la population du quartier Saint-Hubert à moins de 24 ans. Le quartier de Champaret se démarque par la présence d'une importante population de seniors parmi ses habitants (20% environ, contre 8% en moyenne sur l'ensemble des QPV*). En moyenne, la part des 0-24 ans atteint 42 % dans les QPV* et 35 % hors QPV*.

PART DES MOINS DE 25 ANS ET DES 65 ANS ET PLUS

INSEE* - DONNÉES CARROYÉES 2010 - NB : les données carroyées de l'INSEE* ne recouvrent pas le périmètre exact du quartier mais un périmètre approximatif. Elles ne sont donc pas à employer de manière brute pour qualifier la situation du quartier, mais plutôt comme des ordres de grandeur, comparables entre eux.



La CMUC (Couverture Maladie Universelle complémentaire) : protection complémentaire santé gratuite attribuée sous conditions de ressources. La forte part d'affiliés à la CMUC* dans les quartiers s'explique par des niveaux de ressources inférieurs.

PART DES AFFILIÉS BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC*

DONNÉES BALISES - ARS* RHÔNE-ALPES - 2013

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ LE TROISIEME PILIER CONCERNE LA COHESION SOCIALE

LES ACTIONS FINANÇÉES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION

Le schéma ci-après présente l'ensemble des actions financées sur ce pilier. Il permet également d'identifier la répartition de ces dernières selon les objectifs du contrat de ville.

Sur les 43 actions retenues, le constat est le suivant :

- Un tiers (12) des actions concernent l'éducation et la réussite éducative avec une part importante d'entre elles sur les questions de parentalité.
- Plus de la moitié des actions déposées et financées (25) concernent le lien social et l'inclusion des habitants des quartiers. Parmi elles, les actions ayant pour objectif le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement sont prédominantes et constituent le noyau dur des actions du pilier cohésion sociale.
- La maîtrise de la langue est également un objectif bien couvert par les actions de la programmation.

- Les actions s'appuyant sur le sport et la culture pour favoriser l'inclusion sociale sont encore trop marginales. Un travail doit être mené par la CAPI et les communes pour approfondir cet axe.

Même si les actions santé sont minoritaires, il est tout de même important de maintenir les efforts sur le travail de médiation en santé qui favorise l'accès aux soins des publics des quartiers.

CONFORTER DES DISPOSITIFS DEDIES POLITIQUE DE LA VILLE

L'INTÉGRATION DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE DANS UNE TRANSVERSALITÉ AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les réflexions menées au sein du contrat de ville ont mis en évidence la nécessité de renforcer la transversalité avec la politique de réussite éducative. En effet, le Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative (GIP-RE*) met en œuvre dans le cadre de son dispositif un accompagnement éducatif, social, et sanitaire pour les enfants âgés de 2 à 16 ans des quartiers politique de la ville.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

	OBJECTIFS	ACTIONS FINANCÉES
ORIENTATION 1 : SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS	POURSUIVRE LES ACTIONS AUTOUR DE LA PARENTALITÉ CENTRÉES SUR LES QUARTIERS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien à la parentalité • ➤ Soutien à la fonction parentale • ➤ Être parents pas si facile • ➤ Papothèque • ➤ Chantier Parents-Enfants
	RENFORCER LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS SCOLAIRES (DRE)*	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de la mini entreprise • ➤ Action passerelle • ➤ Entreprenariat éducatif au collège • ➤ Ecole et Quartier
	APPROFONDIR UN AXE CULTURE ET SPORT À DES FINS ÉDUCATIVES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Passerelle éducative par le sport ➤ Vivre ensemble au collège le mercredi
ORIENTATION 2 : DÉCLINER UN PLAN D'ACTION SANTÉ SPÉCIFIQUE AUX QUARTIERS	ENGAGER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la santé à travers l'alimentation
	FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médiation en santé ➤ Lieu d'accueil et d'écoute du pivoley
	APPROFONDIR UN AXE CULTURE ET SPORT À DES FINS D'INCLUSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Grand plateau • ➤ Actions APELS multisports/culture • ➤ Les Estivales • ➤ Lecture au tuyau et au poil • ➤ citoyeneté par le sport
ORIENTATION 3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET L'INCLUSION DE TOUS LES HABITANTS DES QUARTIERS	DÉMULTIPLIER LES ACTIONS/PROJETS EN FAVEUR DU VIVRE ENSEMBLE ET POUR LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DANS LES QUARTIERS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Citoyenneté et solidarité intergénérationne • ➤ IV'LOVE • ➤ Rendez vous des familles • ➤ Culture et lien social • ➤ Mon quartier en fête • ➤ Nouvelles solidarités intergénérationnelles DIGI • ➤ Permanence sociale champaret • ➤ Animation publics séniors isolés • ➤ Jard'Isle Bien • ➤ Festoyens • ➤ Marché Eco Citoyen • ➤ Panier de Léontine
	FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES HABITANTS DES QUARTIERS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du PIMM'S* • ➤ Mieux vivre à Champ-Fleuri • ➤ Aide administrative
	ENGAGER DES ACTION POUR LA MAITRISE DE LA LANGUE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ASL : EVA/ASSFAM • ➤ CCAS : L'Isle d'Abeau • ➤ CCAS : Bourgoin-Jallieu • ➤ Tip Top Emploi

PILIER COHESION SOCIALE

► LE TROISIEME PILIER CONCERNE LA COHESION SOCIALE

Il doit constituer à terme le volet éducatif du contrat de ville de la CAPI*, il est ainsi essentiel d'avoir une meilleure articulation et lisibilité des modes d'interventions. Le rapprochement de ces deux dispositifs a également pour objectif de faciliter les liens entre les professionnels afin d'améliorer la cohérence des actions auprès des acteurs ainsi que le service rendu aux habitants.

Dans cette optique, les élus de la CAPI* ont fait part de leur souhait d'adhésion au GIP-DRE*. L'Assemblée Générale du GIP-RE* a émis un avis favorable le 22 mars 2016. Suite à cela, le Conseil communautaire du 28 juin 2016 a validé l'adhésion en désignant Mme Céline GOICHOT, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville et M. Michel RIVAL, Vice-président en charge de l'habitat et de la cohésion sociale pour représenter la CAPI* aux instances du GIP-RE*.

En parallèle, la convention de prestation de service signée entre la CAPI* et le GIP RE* depuis 2009 a été remplacée par une nouvelle convention de mise à disposition de moyens. Ce document formalise un élargissement des moyens logistiques accessibles au GIP par la CAPI*. La mise à disposition de la chargée de mission cohésion sociale de la CAPI à hauteur

de 0.1ETP*/semaine a également permis de renforcer la prise en compte du DRE* dans le cadre du contrat de ville.

Ce rapprochement a permis d'aboutir pour 2017 à une mise en commun du calendrier et des instances techniques pour les 2 programmations Contrat de Ville et DRE*.

Cette dynamique se poursuit par un travail de clarification du rôle et des missions de chacun afin d'améliorer la complémentarité. La gouvernance et les critères liés à la programmation vont également être retravaillés sur l'année 2017.

ATELIER SANTÉ VILLE

Depuis 2011, la CAPI* assure la coordination d'un Atelier Santé Ville qui a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en favorisant la prévention et l'accès aux soins des personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Par la signature d'une convention en 2014, l'Etat et la CAPI* ont réaffirmé leur engagement quant à l'animation de cet Atelier Santé Ville, qui constitue aujourd'hui le volet santé du Contrat de ville.

Dans le cadre de la programmation 2015, l'ASV* a piloté la mise en place d'un outil de prévention des addictions.

Le projet se décompose en 4 parties :

- Achat d'un outil.
- Exposition addictions plaisirs amer.
- Formation d'un groupe de professionnels (3 jours de formation pour 11 agents).
- Présentation de la démarche aux partenaires et mise en place des interventions.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 11 structures, principalement des établissements scolaires, ont sollicité la venue de l'exposition plus de 2 000 personnes (principalement des élèves) ont été sensibilisées.

L'année 2016 a permis la réalisation d'un diagnostic de l'état de santé des publics habitants des quartiers politique de la ville. Les résultats présentés lors du Comité Technique de l'ASV* du 4 juillet 2016 ont permis d'identifier les priorités suivantes.

Au regard des problèmes de santé fortement présents sur les quartiers (diabète, maladies respiratoire et cardiovasculaire, tumeurs...), il faut maintenir et développer des d'actions de préventions agissant sur les déterminants de

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



ANALYSE PAR PILIER

santé suivants : l'activité physique, l'alimentation, la consommation de cigarettes mais également l'environnement intérieur.

Il est important de travailler en proximité avec les publics afin de construire des actions qui vont toucher les publics visés car il a été constaté par les partenaires une faible adhésion aux campagnes de prévention.

Le recours tardif aux soins (taux d'hospitalisation élevés, faible recours aux spécialistes) doit être réduit afin de limiter les situations « critiques ».

Au-delà de l'offre médicale qui reste un vrai problème sur les QPV*, il faut renforcer le travail sur l'accès aux soins et la levée des freins (matériel et psychologique) et ainsi favoriser des approches en proximité avec les publics et les privilégier (ex : médiations en santé).

Cette analyse a été faite grâce à la base locale d'informations statistiques en santé, Balises, développée par l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes. Ce dernier permet l'accès à un grand nombre d'indicateurs de santé déclinés selon différents échelons géographiques (communes, quartiers politique de la ville).

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE INTERCOMMUNAL

En 2012, dans le cadre de l'ASV* les acteurs de la santé et du social ont exprimé leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale à l'échelle intercommunale, couvrant un territoire plus large que celui qui fonctionnait depuis 10 ans sur la commune de Bourgoin-Jallieu.

Les objectifs attendus de ce CLSM* étaient de permettre une concertation des partenaires pour prévenir et traiter les situations individuelles complexes. Tout en développant un travail partenarial, il se doit d'avoir deux rôles pour les professionnels et les acteurs :

- Être un lieu ressources.
- Favoriser le développement d'actions de promotion de la santé mentale, notamment en lien avec l'Atelier Santé Ville Intercommunal.

En 2014, un CLSM* intercommunal (CAPI*) a été créé à titre expérimental sur les communes de Villefontaine, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Falavier et La Verpillière, en parallèle du dispositif existant sur Bourgoin-Jallieu. Depuis la mise en place du CLSM* intercommunal, le souhait des élus est un rapprochement des deux dispositifs existants (CAPI* et Bourgoin-Jallieu). Le CLSM*

est également sorti de la logique politique de la ville puisque les élus ont identifié que la santé mentale dépasse l'échelle des quartiers et peut concerner l'ensemble des communes de la CAPI*.

A ce titre, il a été décidé lors du Conseil communautaire du 29 mars 2016 de mutualiser les 2 dispositifs existant et d'élargir ce CLSM* intercommunal à toutes les communes de la CAPI*.

En 2016, deux nouvelles médiatrices réseaux ont été recrutées pour faire fonctionner le dispositif mutualisé sur 19 des 22 communes de la CAPI* (3 communes n'ont pas souhaité adhérer).

ENGAGER UNE MEILLEURE MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

CONSTRUIRE DES LIENS ENTRE LE SERVICE CULTUREL ET SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

La CAPI* doit s'engager à assurer une meilleure mobilisation de ses politiques de droit commun en faveur des quartiers : sport, culture, petite

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► LE TROISIEME PILIER CONCERNE LA COHESION SOCIALE

enfance, mobilité/transports, environnement, cadre de vie et développement économique, Depuis 2015, le service culturel de la CAPI* et de la direction cohésion sociale se sont rapprochés par l'intermédiaire du Plan Local Education Artistique (PLEA*).

Le PLEA* est une des actions phares de la CAPI*, en partenariat avec l'Education nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et les 22 communes qui la composent. Ainsi, durant l'année scolaire 2015/2016, 3 920 élèves de 141 classes de la maternelle au lycée auront participé à des projets avec des artistes dans le cadre de ce PLEA*. Il faut y rajouter près de 3 000 élèves du 1^{er} degré qui bénéficient des projets avec les musiciens intervenants du Conservatoire Hector Berlioz.

Depuis 2015, le PLEA* a pour objectif d'intervenir également sur les temps extrascolaires. Une journée d'échanges organisée le 28 janvier 2016 à la CAPI*, s'intitulait : « Comment travailler ensemble à une cohérence du parcours artistique et culturel sur le territoire de la CAPI*, en fédérant les différents acteurs des temps de l'enfant et de l'adolescent ? ». Plus de 100 par-

ticipants sont venus se rencontrer et échanger autour de différentes problématiques.

La chargée de mission cohésion sociale du Contrat de ville, ainsi que le délégué du Préfet à la politique de la ville ont à cette occasion animé une table ronde intitulée : « Favoriser l'accès aux arts et à la Culture : Comment articuler les différents dispositifs en lien avec les publics prioritaires du PLEA* ? »

Deux actions culturelles (Lecture au tuyau et au poil, et le Grand Plateau) ont été financées en 2016 dans le cadre de la programmation contrat de ville et du PLEA*.

LA PRISE EN COMPTE DES PUBLICS QUARTIERS PAR LE SERVICE DES SPORTS

La Direction des Sports et la Direction de la Cohésion sociale ont travaillé ensemble afin de proposer deux projets qui mettent le sport au service de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale.

Avec l'action BNSSA*, un premier pas vers l'emploi retenue dans le cadre de la programmation 2016, il a été possible de financer le BNSSA* à 2 jeunes issus des quartiers politique de la ville. L'objectif était principalement de permettre

par le biais de ce diplôme un premier accès à l'emploi. L'idée était également que ce diplôme soit une première étape pour des jeunes qui souhaitent poursuivre vers une qualification supérieure dans le domaine de l'animation.

Grâce à cette action un jeune homme du quartier de Saint-Hubert a obtenu son BNSSA*. La deuxième personne n'a pas pu aller au bout de la démarche car elle a trouvé un travail qui n'était pas compatible avec cet engagement.

L'action Savoir nager, réalisée en partenariat avec l'Education nationale et cofinancée par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS*) a été proposée à des enfants de CM1-CM2 qui n'avaient pas atteint le niveau de nage requis pour leur âge. Deux stages de natation ont été organisés à destination de 8 enfants chacun, à la piscine de Saint-Bonnet à Villefontaine et l'autre à la piscine Gallois de la Verpillière à raison d'1h15 par jour, 5 jours par semaine. L'action a été une réussite sur la piscine de Saint-Bonnet, et va être reconduite en 2017.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



> LES AXES TRANSVERSAUX



LES ENJEUX

LES AXES TRANSVERSAUX doivent traverser le Contrat de ville et permettre une vigilance de l'ensemble des acteurs.

Pour répondre aux enjeux du territoire deux orientations identifiées :

- **Garantir les principes d'égalité femmes-hommes, de laïcité et de non-discrimination dans les quartiers.**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- Développer une politique de lutte contre les discriminations.
- Structurer un axe « égalité femmes-hommes ».
- Lutter contre les stéréotypes culturels et affirmer les principes de laïcité.

- **Structurer une politique jeunesse à l'échelle des quartiers.**

LES ACTIONS FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION

Le schéma ci-après présente l'ensemble des actions financées de manière spécifique sur les axes transversaux.

4 actions retenues avaient une entrée plus spécifique « axe transversal ». En effet, les questions d'égalité femme-homme, de lutte contre les discriminations et de jeunesse sont au cœur du travail qui a été réalisé.

ORIENTATION 1 :
GARANTIR LES PRINCIPES
D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES,
DE LAÏCITÉ ET DE
NON-DISCRIMINATION
DANS LES QUARTIERS

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE
DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

STRUCTURER UN AXE
« ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »

➤ Bien-être et mixité

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES
CULTURELS ET AFFIRMER LES PRINCIPES
DE LAÏCITÉ

➤ Tous différents, mais tous ensemble !

ORIENTATION 2 :
STRUCTURER UNE POLITIQUE
JEUNESSE À L'ÉCHELLE DES
QUARTIERS

STRUCTURER UNE POLITIQUE JEUNESSE
À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

➤ Biennale de la jeunesse (forum jeunesse)
➤ Chantier éducatif

AXES TRANSVERSAUX

> PROGRAMMATION 2016

	Nombre d'actions retenues	%
ACTEURS PUBLICS	61	66%
MAIRIES ET CCAS*	53	57%
AUTRES (CAPI*, BAILLEURS, EDUCATION NATIONALE)	8	8%
ASSOCIATIONS	32	34%

RÉPARTITION DES PROJETS FAVORABLE PAR PORTEURS

	TOTAL	Etat	CAPI	Caisse des Dépôts	CAF	Région
SUBVENTIONS ACCORDÉES	497 110	310 810	150 000	10 000	10 000	16 300
%	100%	62%	30%	2%	2%	3,3%

RÉPARTITION PAR FINANCEURS

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Pour l'année 2016, 125 projets ont été réceptionnés, dont 63 nouvelles actions. Après avoir analysé les demandes en comité technique et après validation du comité de pilotage, 93 projets ont obtenu un avis favorable, soit 73% de dossiers retenus.

Les acteurs publics représentent plus de la moitié des porteurs de projets : 66%, contre 34% pour les porteurs de projet de type associatif.

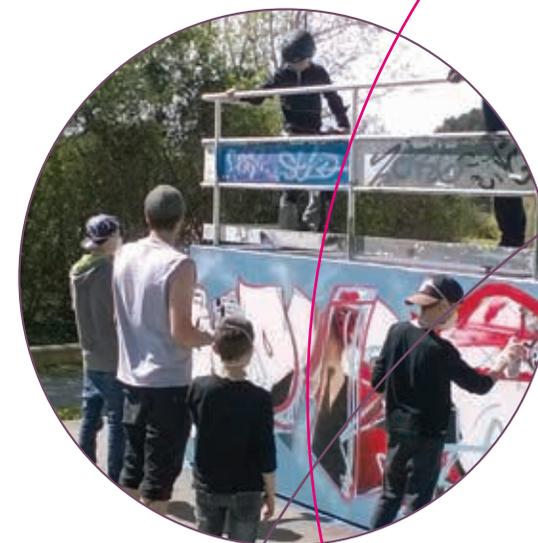
Dans le cadre de la programmation, les projets sont en partie financés par des subventions provenant de crédits spécifiques, le tableau ci-dessus indique le montant de ces crédits accordés par les partenaires au titre de la programmation 2016. Les actions peuvent également être financées par d'autres partenaires dans le cadre de leur politique de droit commun.

Un tableau plus détaillé (plus loin dans le document) permettra d'identifier les moyens dédiés aux actions de la programmation 2016 par les différents partenaires.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> DETAILS DES ACTIONS PAR TERRITOIRE

Les actions financées dans le cadre de la programmation Contrat de ville permettent de répondre aux enjeux intercommunaux. Mais elles sont également à regarder selon les spécificités de chaque quartier. Après une présentation globale des actions selon les 3 piliers du contrat de ville, il est proposé une approche territoriale des actions financées au titre de la programmation 2016 via un tableau détaillé et une analyse par commune.



Commune de VILFONTAINE - TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
COLLÈGE LOUIS ARAGON	Découverte du monde professionnel et économique	x	x			233	198		Intervention de l'Association EGEE pour faire évoluer les représentations des élèves sur les entreprises et les confronter aux attentes de celles-ci en travaillant sur les savoirs et savoir être, du CV* de la LM*.	5 200 €	4 000 €	0 €	0 €
CCAS	Atelier informatique pour la recherche d'emploi	x	x	x	x	81	44	18	Animation d'un atelier informatique pour apprendre à utiliser l'outil informatique dans la recherche d'emploi.	18 016 €	9 000 €	5 848 €	3 168 €
MAIRIE	Dispositif Bourse au permis de conduire	x	x			7	44	2	Financement d'une partie de la conduite en contrepartie d'une période de bénévolat en association (40 heures).	10 071 €	5 000 €	5 848 €	5 000 €
MAIRIE	Chantier jeune	x	x	x	x	84	57		Mise en place de chantiers pour les jeunes de Villefontaine pendant les périodes de vacances scolaires.	51 842 €	16 000 €	20 022 €	15 820 €
ADATE	Envolée féminine	x	x			10	10		Mise en place de bilan de compétence, élaboration d'un projet professionnel. Egalement atelier d'art thérapie, travail sur la discrimination. Mise en place de convention de stage Pôle Emploi de Villefontaine, rédaction CV* et lettre de motivation, simulation entretien.	26 000 €	4 500 €		
ASSFAM	Atelier socio linguistique à visée professionnelle à Villefontaine	x				24	15	4	Accès à l'emploi complexes pour ces publics car non maîtrise de la langue et méconnaissance des dispositifs. Ateliers pour maîtriser les éléments de langage pour comprendre les codes socio liés à l'emploi, pour utiliser les outils internet, courriers, etc.	13 000 €	13 000 €		
MAIRIE	Insertion des jeunes par les métiers de l'animation (BAFA*)	x	x	x	x	28	13	11	Formation aux métiers de l'animation et financement du BAFA*.	17 470 €	17 470 €	5 767 €	5 060 €
MAIRIE	Mobilisation pour l'orientation et l'insertion	x	x			118	118		Partenariat collège Aragon, Mairie, MLNI* pour accompagner les jeunes dans leur projet professionnel.	14 059 €	14 059 €	1 059 €	11 000 €
MAIRIE	Développement de l'image commerçante des quartiers PV*	x	x			3000	2300		Actions visant à améliorer l'image perçue de l'équipement commercial de Saint-Bonnet Conception et réalisation d'un visuel pour identifier les marchés de Villefontaine implantés en QPV* et proposition de vitrophanies sur les vitrines vacantes du quartier de Saint-Bonnet.	7 389 €	7 389 €	765 €	1 000 €

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
MAIRIE	Images et pratiques des habitants de Saint-Bonnet		x			300	295		Action de valorisation des savoir-faire, des identités et de la connaissance du quartier des habitants de Saint-Bonnet en direction des personnes extérieures au quartier et des nouveaux arrivants. Elle vise à changer l'image du quartier en le montrant au travers de ses habitants.	37 333 €	9 000 €	22 333 €	6 000 €
MAIRIE	Agir dans et pour mon quartier	x				170	170		Mise en place d'un ensemble d'actions de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et à la propreté sur le quartier des Roches (secteur des Etourneaux) dans le cadre de la GUSP*. L'action rassemble un ensemble d'acteurs du quartier autour de l'entretien des espaces publics (bailleurs, Chantier Environnement Insertion, habitants, collège, centre social, Ville et école, SMND*).	10 067 €	3 000 €	1 667 €	5 000 €
MAIRIE	Accompagnement social et culturel de la Rénovation Urbaine de Saint-Bonnet		x			1 000	700		Action d'accompagnement de la rénovation urbaine dans le quartier Saint-Bonnet par un ensemble d'animations culturelles, sociales et commerciales permettant de maintenir une activité dans l'espace public du centre-ville en transition.	34 041 €	12 000 €	7 041 €	15 000 €
MAIRIE	Réduisons nos factures économisons l'énergie		x			80	80		Organisation à la Maison de quartier de Saint-Bonnet de temps de rencontre autour des économies d'énergie dans le logement à destination des familles de Saint-Bonnet (lecture de factures, astuces pour limiter la facture d'eau et d'électricité, optimisation du chauffage).	5 642 €	1 700 €	2 335 €	832 €
MAIRIE	GUSP mode opératoire	x	x	x		60	60		Construction, avec les partenaires de la GUSP*, de solutions opératoires pour les problèmes identifiés en matière de GUSP* et pour engager leur mise en oeuvre sur le plateau des Etourneaux dans le quartier des Roches (territoire expérimental).	5 229 €	2 000 €	229 €	3 000 €

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
ASSFAM	Atelier socio linguistique à Villefontaine	x	x			22	19	3	Un entretien individuel identifie les besoins. Le contenu des ASL* varie en fonction des attentes du groupe et des compétences déjà acquises ou restant à acquérir. Des intervenants extérieurs sont parfois mobilisés. Des sorties dans et hors les quartiers sont réalisées. Des tps communs avec d'autres groupes sont favorisés. 1 Atelier hebdo. 2h30 (2h de face à face et 30 mn accompagnement individuel) hors Vacances scolaire. 42 séances d'ASL* et 6 séances artistiques.	12 000 €	9 000 €		
PANIER DE LÉONTINE	Agir pour la santé, la citoyenneté, l'écocitoyenneté	x	x	x		114	38	25	Une fois par mois un thème est choisi. Il se déroule sur deux semaines et sur chaque temps d'ouverture. Une semaine de sensibilisation et d'approche du sujet, type enquête. Une semaine d'information, d'ateliers pratiques. Les compétences des bénévoles sont mises à contribution.	17 734 €	5 500 €		
COLLEGE LOUIS ARAGON	Entreprenariat éducatif au collège	x	x			48	48		Expérimenter avec une classe la mise en place des 21 composantes structurantes du projet d'éducation entrepreneuriale consciente porté par Rino Lévesque. Son modèle ECEC* est reconnu par l'UNESCO*, au titre de modèle innovant, inclusif, de bonnes pratiques et d'éducation à la paix. http://www.oiecec.org	14 974 €	3 000 €		
CCAS*	Lieu d'accueil et d'écoute du Pivoley	x	x	x		45	30	15	Lieu ouvert depuis 22 ans. Deux accueils/ semaine mardi et jeudi, de 14 à 16h toute l'année. Temps d'ateliers : créatifs, cuisine, repas collectifs et sorties.	29 046 €	13 500 €	15 546	
MAIRIE	Ecole et Quartier	x	x			500	500		GS*13: Travail sur l'organisation de la fête de fin d'année, en parallèle animations de "médiation" entre les familles et le GS*, ensuite organisation de temps collectifs. GS* 1 : Des séances de travail seront programmées au centre social des Roches afin que les membres de l'association fraîchement créée "Galilée s'amuse" organise la fête de fin d'année.	9 710 €	1 175 €	2 535 €	5 000 €
MAIRIE	Soutien à la fonction parentale		x			82	82		Débats "rencontre entre parents" avec intervenante extérieure. 5 séances en alternance le mercredi matin et le vendredi soir. Débat sur des thématiques touchant l'école dans groupes scolaires du quartier. 3 séances sur l'année; Week-end à la neige, alternance temps individuels, en familles ou collectifs. Spectacle avec débat autour du lien parent-enfant aura lieu au printemps.	16 425 €	3 000 €	6 379 €	5 346 €

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
MAIRIE	TOUS DIFFERENTS, MAIS TOUS ENSEMBLE !	x	x			180	180		Construction d'un jeu qui traitera de l'histoire des origines et des cultures des populations villardes pour valoriser la diversité. L'équipe (E.N.) retravaillera sur la charte de la laïcité de l'Education Nationale pour d'autres générations d'élèves.	9 980 €	2 000 €	3 980 €	4 000 €
PIMM'S* 38	Animation du PIMM'S* de Villefontaine	x	x						3 axes principaux: L'information et l'aide à la compréhension. L'aide dans les démarches administratives. La médiation en cas de difficultés ou de litiges. Accueil personnalisé 35h/ semaine du lundi au vendredi. Accès à des postes informatiques pour somme modique avec accès internet et assistance individuelle si besoin.	10 4500 €	15 000 €		
COLLÈGE LOUIS ARAGON	Le Grand plateau projet artistique au service du lien social	x	x			66	66		Intervention de la compagnie Yoann Bourgeois dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturel associant des élèves des collèges, des usagers des maisons de quartiers et du foyer d'animation des retraités.	15 920 €	2 000 €		
CCAS	Amélioration de la santé à travers l'alimentation	x	x	x	x	103	37	23	Lors de repas collectifs différents thèmes seront abordés (diététique, apprentissage de recettes, techniques culinaires, valeur médicinale de l'alimentation, découverte d'ingrédients, échanges sur difficultés des publics accueillis). 2 ateliers mis en place à chaque saison (1 sur un temps de repas collectif, 1 le week-end) soit 8 ateliers annuels.	4 287 €	2 000 €	2 287 €	
MAIRIE	Actions pilote APELS multisports-culture	x	x	x	x	108	70	20	Proposer des stages : multisport/culture pendant les vacances scolaires (de 3 jours en avril et décembre; 8 jours en août et octobre). Certaines séances seront intégrées à la programmation des maisons de quartiers. Certaines 1/2 journées pourront portées sur des rencontres sportives, des expositions, des conférences, formation premiers secours ...	15 458 €	4 000 €	8 083 €	3 375 €
MAIRIE	Rendez vous des familles	x	x	x	x	270	180		Sur une semaine (tous la même) chaque acteur proposera une action autour de la famille. Chaque partenaire portera une action qui reflétera leur travail. Cette semaine se constituera de débats, de projections de films, d'une journée autour des jeux et de la famille, d'expositions mais aussi de portes ouvertes et de différents partenaires pour expliquer leur travail.	10 526 €	2 500 €	4 464 €	3 562 €

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
NUANCE	Culture et lien social	x	x	x	x	17			Mise en oeuvre d'un accompagnement global qui associe l'insertion sociale et l'insertion professionnelle par le biais de stage de formation aux pratiques des arts plastiques, une journée et demie par semaine. 2 Séances psychologue une vingtaine d'heures.	68 422 €	8 750 €		
IRA 3F	V'LOVE		x						Création d'un outil d'animation pédagogique nomade grâce à un triporteur à destination des différents partenaires du quartier (éducateur, Conseil citoyen ...). Il pourra être utilisé pour des ateliers pratiques et d'animation en pied d'immeuble, au coeur du quartier.		3 000 €		
MAIRIE	Citoyenneté et solidarité intergénérationnel		x			75	75		Plusieurs rencontres sur l'année, le mercredi après-midi avec les personnes âgées du FAR*. Ateliers d'expressions pour les différentes générations (écriture de textes, Slam, peinture, danse...), 4 séances pendant les vacances scolaires. Journées sportives en partenariat avec les associations sportives pour les personnes handicapées. Formation aux gestes de premiers secours parents/adolescents. Sorties culturelles autour de la citoyenneté (visite d'un tribunal, l'assemblée nationale...).	6 544 €	2 500 €	1 944 €	2 100 €

PILIER 3 COHÉSION SOCIALE (SUITE)

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Les Roches	St-Bonnet	Servenoble	Les Fougères	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS Charges Directes	Apport commune/ CCAS Charges indirectes
MAIRIE	Biennale de la jeunesse (forum jeunesse)	x	x	x	x	1 089			Communication renforcée à destination des publics des quartiers afin d'augmenter leur participation à la biennale de la jeunesse. Cette manifestation est conçue comme une plateforme d'information pour rencontrer les professionnels dans un cadre moins contraint que celui de l'institution.	35 307 €	1 500 €	10 507 €	22 000 €

BILAN QUALITATIF PROGRAMMATION 2016

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- EMPLOI

Le diagnostic réalisé à l'occasion du renouvellement du Contrat Ville en 2015 a fait ressortir une situation critique en QPV* des 15-25 ans en matière de qualification, d'insertion et d'emploi. Dès lors, la cible des actions s'est portée sur ce public, en agissant à 4 niveaux :

- De la sortie du collège, avec un projet de formation ou d'apprentissage, à l'offre municipale de premières expériences professionnelles auprès des collégiens/lycéens (chantiers jeunes).
- De l'action de formation dans les métiers de l'animation (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA*)), pour préparer les jeunes aux offres des services Enfance et scolaire (Temps Activité Périscolaire, Centre de Loisirs Sans Hébergement), jusqu'à engager les premiers pas vers les métiers de la petite enfance.
- De l'aide financière (avec contrepartie bénévole) pour lever les freins à la mobilité en soutenant les jeunes engagés dans le permis de

conduire et en les invitant à se familiariser avec l'offre de transport public local pour plus d'autonomie.

- De l'usage intuitif du numérique à une utilisation plus institutionnelle pour des recherches d'emplois, en agissant sur la rupture numérique auprès de ceux « handicapés » pour gérer leurs dossiers administratifs dont celui de Pôle emploi.

La problématique du développement économique étant traitée plus globalement dans le cadre du projet ANRU*, le Contrat de ville s'est intéressé à l'amélioration de l'image des commerces en QPV*, en travaillant sur l'attractivité des commerces et des marchés villards (vitrophanies et logo pour les marchés). Les portraits des personnes sur les vitrophanies sont ceux d'habitants du quartier, mobilisés dans une action cohésion sociale.

PILIER CADRE DE VIE

L'opération de Rénovation urbaine dans l'un des QPV* (Saint-Bonnet), et qui se traduit par une série de requalification, réhabilitation, résidentialisation et constructions, a impliqué l'action de la Politique de la ville dans l'accompagnement social de cette mutation urbaine afin d'éviter, entre autre, que des espaces publics soient dé-

sertés et se dégradent. Le service a également travaillé au côté de la population pour mieux la faire connaître et reconnaître, à travers ses pratiques et usages de proximité et ainsi améliorer sa participation au projet.

Un 2^{ème} volet d'intervention s'attache à une démarche d'éco-citoyenneté auprès des habitants, pour faire évoluer des comportements de tri sélectif, de réflexe déchèterie, de propreté des communs... Ces actions ciblent particulièrement la jeunesse, pour lui faire intégrer une culture « environnementale », mais aussi les adultes dans leur gestion domestique quotidienne, pour préserver l'image du quartier, voire son embellissement.

Avec un partenariat actif (bailleurs, services techniques municipaux et communautaires, centres sociaux, collège, syndic, élus...), les actions politiques de la ville en GUSP* se sont intéressées à performer les réponses techniques et pédagogiques dans les modes opératoires des intervenants.

PILIER COHÉSION SOCIALE

Au-delà du fait que nos actions dans ce domaine ont toutes pour visée de produire du lien social, en interne aux activités et en articulant

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► PROGRAMMATION 2016 - COMMUNE DE VILLEFONTAINE

certaines entre-elles, il importait d'agir plus spécifiquement sur des problématiques plus sensibles :

- Dans le rapport habitants/institutions.
- Au niveau des familles et de la parentalité.
- Au niveau du vivre ensemble à l'intergénérationnel.

► Rapport aux institutions

En QPV*, le rapport des populations aux institutions locales peut être distendu et entretenir des malentendus, voire des préjugés. L'école et le quartier ont fait l'objet de toute notre attention, dans la place que l'école occupe en QPV*, le rapport des familles à l'institution scolaire et leurs relations avec les enseignants.

Veillant aux interactions de ces éléments problématiques pour améliorer les interpellations et les échanges entre ces familles, enseignants et personnels scolaires, il a été convenu de formaliser du réseau qui implique toutes les parties durant l'année scolaire.

On sait également que même des formes associatives, à priori plus souples, créent néanmoins, auprès de certains habitants, un effet d'insti-

tutionnalisation, limitant ainsi leurs pratiques sportives et culturelles. Nous avons recherché les conditions de « l'aller vers » ces publics, pour tenter de lever les freins à la découverte de nouvelles pratiques.

Agir sur l'amélioration du rapport de confiance des jeunes aux institutions a consisté à réunir toutes celles qui traitent des questions sociales de la jeunesse sur une semaine, pour leur faire rencontrer leur public au-delà d'un rapport « guichet » et de manière interactive pour tenter de saisir globalement des situations individuelles.

► Familles – Parentalité

Les difficultés sociales et économiques des familles en QPV*, souvent représentées par des fratries de plusieurs enfants, compliquent les réponses matérielles et éducatives que les parents peuvent apporter aux besoins de leurs enfants.

Dans ces conditions domestiques plus restrictives, le cadre éducatif peut être plus fréquemment mis à mal. En cela, la politique de la ville, par une série d'actions, est intervenue pour consolider les fonctions parentales de manière groupée, voire individuelle parfois, mais

aussi collectives pour mobiliser les ressources locales pouvant venir en aide aux familles.

► Vivre ensemble

Les actions se sont développées dans diverses directions, autour de la citoyenneté, la laïcité, la diversité et l'intergénérationnel, avec le souci par le biais de spectacles, d'expositions, souvent produits par les intéressés, d'en faire la synthèse avec les populations et partenaires institutionnels et associatifs (collèges, centres sociaux, associations culturelles et partenaires investis dans ces projets).

DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Le principe d'universalité budgétaire n'impose pas de flécher des crédits engagés pour des actions pouvant relever de la DSU. A ce titre, nous pouvons néanmoins indiquer les dépenses liées au fonctionnement de nombreuses infrastructures, indispensables à la vie sociale de la commune et d'une population pour une grande part, précarisée.

Villefontaine est issue d'un projet de ville nouvelle (1975), qui a créé un urbanisme polycen-

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

trique (5 quartiers atomisés dont un en opération de renouvellement urbain depuis 2011), un taux de logement social à 70%.

Cette physionomie socio-urbaine justifie que la commune ait été dotée de nombreux équipements à son origine :

- 5 centres sociaux.
- 10 groupes scolaires.
- 4 gymnases.

Complétés par des initiatives plus récentes :

- 1 Maison de la justice et du droit.
- Un bureau d'information jeunesse.
- Un service Politique de la ville.
- Un local projet ANRU*.
- 2 agences postales communales.
- 2 bibliothèques de quartier.

Il revient à la commune, notamment depuis la sortie du SAN* (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) et son intégration à la communauté d'agglomération (CAPI*), d'assurer, seule, et le fonctionnement et la maintenance de ces équipements au profit de sa population.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

CRÉDITS SPÉCIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE À VILLEFONTAINE 2016

			Crédits spécifiques Politique de la ville
PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE			99 181 €
AUTRES ACTIONS	2 QPV*	séjour famille	2 132 €
	2 QPV*	séjour famille MQF*	3 944 €
		journée ESS*	1 400 €
	Transversal	questionnaire citoyenneté	2 200 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			36 900 €
TOTAL			145 757 €

Commune de L'ISLE D'ABEAU - TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Saint-Hubert	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS*
CCAS*	Ateliers Socio linguistiques	x	x	36	25		Préparation des apprenants à participer à la vie sociale et culturelle de la ville. Atelier spécifique sur la thématique de la lutte contre la discrimination. 2 ateliers de 2 heures le mardi et vendredi matin de 9h15 à 11h15 (hors vacances scolaires).	21 318 €	9 000 €	12 318 €
MAIRIE	Chantiers d'expérimentations	x	x	8	5	3	Dispositifs en amont de l'insertion. Chantier en direction des jeunes éloignés des institutions et des structures liées à l'emploi et à l'insertion.	113 025 €	5 000 €	78 525 €
MAIRIE	Chantiers Jeunes	x	x	71	43	18	Les jeunes réaliseront des chantiers spécifiques : entretien, nettoyage, brigade verte, polyvalence, environnement et espaces verts, peinture, plomberie, renfort lors de manifestations municipales, ... Les jeunes seront encadrés par un professionnel qui aura pour mission de leur apprendre les gestes techniques nécessaires, de veiller à la sécurité et au respect des instructions données.	36 351 €	14 000 €	22 351 €
MAIRIE	Mieux se valoriser pour accéder à l'emploi	x	x	36	11	14	Accompagnement d'un public féminin : travail sur l'image de soi dans la sphère professionnelle, la gestion du stress, la communication orale	15 215 €	6 000 €	9 215 €
MAIRIE	Internet et emploi	x	x	16	13	1	Apprentissage de l'outil numérique pour les démarches et les recherches d'emploi des publics maîtrisant à minima l'utilisation d'un ordinateur.	6 838 €	3 000 €	3 838 €

PILIER 1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Saint-Hubert	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS*
CCAS*	Auto-rénovation	x	x	76	46	10	Action proposant aux locataires du parc social concernés par les minima sociaux de devenir acteurs de la rénovation de leur logement. Tout en favorisant l'appropriation du logement, l'auto-rénovation permet de proposer un accompagnement social aux familles, de recréer du lien avec elles et de les orienter vers différents services ou acteurs selon leurs besoins.	55 381 €	3 000 €	25 881 €
CCAS*	L'Appartement Ecole	x		95	52		Dans un duplex situé rue du Lans dans le quartier Saint-Hubert, mise en place d'ateliers visant à favoriser l'appropriation du logement et la maîtrise des charges des locataires (petit bricolage, éco conso, accueil des nouveaux arrivants, ...).	26 496 €	1 000 €	11 828 €
CCAS*	Jardin pied d'immeuble	x		77	77		Poursuite de l'action "jardin en pieds d'immeuble" menée au pied de la résidence du Décumanus avec les habitants, dans une optique d'autonomisation et de constitution des habitants en association. L'action permet une appropriation durable de cet espace semi-public et peu valorisé auparavant par les habitants.	20 520 €	9 000 €	9 976 €
MAIRIE	DEMOCRATIE FLORALE - Immeuble fleuri	x		100	100	0	Action de réappropriation de l'espace public du Triforium par les habitants mise en oeuvre par le conseil citoyen. Les membres du conseil et les habitants du quartier ont organisé plusieurs temps fort autour du fleurissement de l'espace public et de la mise en valeur du mobiliser urbain (peinture, installation de cendriers, ...).	10 950 €	2 000 €	8 950 €
MAIRIE	Etude de redéfinition de l'Espace Public : stationnement, entretien et sécurité au sein du Triforium	x		0	0	0	Les constats de dysfonctionnements important dans la gestion des espaces du quartier, notamment dans le cadre des instances GUSP, appelle à la réalisation d'une étude permettant de proposer un plan d'action en matière de refonte de la domanialité. Cette étude doit proposer un plan d'action à engager en parallèle du projet de rénovation urbaine.	16 300 €	5 000 €	REPORTÉ SUR 2017

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Saint-Hubert	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS
CCAS*	JARD'ISLE BIEN sur le quartier de Saint-Hubert	x		40	33		Animation d'un jardin selon différents temps. Conseils des jardiniers: permettant des temps d'échanges et de conseils. Temps de jardinage: adultes et enfants. Temps forts avec les usagers, et développement du partenariat local.	44 959 €	5 000 €	21 897 €
MAIRIE	Citoyenneté par le sport	x	x	20	12	8	Accompagner un groupe de jeunes dans la création d'une association sportive. Enclencher une dynamique grâce à des activités sportives intérieures et extérieures régulière (footing, bike-running, course d'orientation...) ou ponctuelle (CAPI Raid, descente de l'Ardèche...). Réaliser des actions d'autofinancement.	9 110 €	4 000 €	5 110 €
MAIRIE	Chantiers parents-enfants	x		0	0	0	Organiser des chantiers en lien avec la mairie et les bailleurs (tâches simples techniquement) réalisés en binôme : parent/enfant (28 heures) avec un suivi éducatif par les travailleurs accompagnants.	4 969 €	4 000 €	969 €
MAIRIE	FESTOY'EN	x		100	100	0	Préparation de la journée (habitants, Conseil citoyen, Mairie et les bailleurs), réalisation des temps festifs (jardin partagé, ateliers cuisine du centre social, chantiers éducatifs, jardins en pieds d'immeuble, ...). Création d'un outil de recueil de la parole des habitants dans le cadre d'une démarche participative.	12 200 €	2 000 €	10 200 €
MAIRIE	Etude pour la mise en place d'un marché éco-citoyen au Triforium	x	x	0	0	0	Effectuer un diagnostic des besoins des habitants sur l'implantation d'un marché. Étudier la faisabilité de la mise en place d'un marché au travers de l'analyse des besoins et des propositions des habitants.	10 950 €	4 500 €	REPORTÉ SUR 2017

PILIER 3 COHÉSION SOCIALE

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Saint-Hubert	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS
MAIRIE	Bien être et mixité en quartier prioritaire	x		10	10	0	Permettre à des jeunes filles de pouvoir se prendre en main et se valoriser à travers des activités sportives ou de bien-être. Mise en place de temps de paroles avec des partenaires (MEDIAN, planning familial,...). Réalisation d'une exposition photos à partir de leurs activités.	7 668 €	4 000 €	3668 €

AXES TRANSVERSAUX

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

BILAN QUALITATIF PROGRAMMATION 2016

Pour l'année 2016, le contrat de ville a financé 17 actions concernant le territoire de L'Isle d'Abeau. Ces subventions représentent 102 400 € pour des actions d'un coût total de 403 900 €, soit 25% du financement. La particularité de la programmation lillote réside dans le fait qu'aucune action n'est portée par une association. 12 actions sont portées par les services Mairie (prévention, permanence emploi, démocratie locale et participative et politique de la ville) et 5 par le CCAS*.

Parmi ces 17 actions, 2 n'ont pas été réalisées sur 2016 mais ont été reportées sur 2017 et une a été mise en œuvre mais n'a pas trouvée son public.

ANALYSE PAR PILIERS

AXES TRANSVERSAUX

2 actions portées par la prévention municipale : Citoyenneté par le sport et Bien-être et mixité. Elles se sont déroulées sur l'année, et ont impacté 30 personnes toutes issues soit du QPV*

Saint-Hubert (73 %) soit des QVA* Pierre Louve ou du reliquat Saint-Hubert. Elles représentent 7.8 % du montant des subventions accordées aux projets communaux.

Ces actions très ciblées, visaient un public spécifique, en partie identifié en amont par le service et ses partenaires (MEDIAN, le centre social et les travailleurs sociaux du conseil départemental).

COHÉSION SOCIALE

5 actions portées par 2 services de la mairie et le CCAS* :

- Chantiers parents/enfants (prévention).
- Conseil citoyen.
- Festoy'en (démocratie locale et participative).
- Jard'isle bien.
- Jardin en pied d'immeuble (CCAS*).

Elles représentent 24 % des subventions accordées pour 232 personnes impactées. Une action (chantier parents/enfants) n'a pas trouvé son public.

Ces actions sont dédiées exclusivement au public QPV* (96.5 %) ou QVA*.

Le projet Festoy'en est une action « de masse » qui a mobilisé une centaine de personnes et qui avait vocation à initier une dynamique sur la durée. Les 3 autres actions sont des actions spécifiques avec des gens investis sur le moyen et long terme sur les actions et sur le périmètre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

5 actions portées par 2 services de la mairie et le CCAS* :

- Chantiers jeunes (prévention).
- Chantiers d'expérimentation.
- Mieux se valoriser.
- Internet et emploi (permanence emploi).
- Ateliers socio linguistique (CCAS*).

Elles représentent 53 % des subventions accordées pour 167 personnes concernées. Il s'agit d'actions d'accompagnement individuel qui visent l'insertion, la levée de freins ou une première approche du travail.

Les publics QPV*/QVA* représentent 82,6 % des personnes accompagnées.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► PROGRAMMATION 2016 - COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

5 actions portées par 2 services mairie et le CCAS* :

- Démocratie florale.
- Etude pour la mise en place d'un marché éco-citoyen (démocratie locale).
- Etude de redéfinition de l'espace public Saint-Hubert (politique de la ville).
- Auto-rénovation.
- Appartement école (CCAS*).

Elles représentent 31 % des subventions accordées pour 271 personnes impactées.

Les 2 études ont pris du retard dans la rédaction du cahier des charges et ont été reportées sur 2017. Seules 3 actions ont donc été réalisées sur 2016. Elles représentent à elles seules presque 40 % des personnes impactées par les actions financées dans le cadre de la politique de la ville.

Les personnes issues des QPV* et des QVA* représentent 85 % du public impacté. L'action démocratie florale est une action de « masse »

qui a réuni plus d'une centaine de personnes et qui a permis d'engager une dynamique collective et de quartier autour du fleurissement et du lien social.

Cette action avait été déposée pour le conseil citoyen qui n'était pas (et n'est toujours pas) constitué en entité juridique indépendante.

Les 2 actions du CCAS* sont :

- Des actions structurées.
- Partenariales (bailleurs).
- Et structurantes pour les habitants et les professionnels.

Les objectifs pour les années à venir concernent trois points :

- Organiser et structurer une programmation « communale » en amont.
- Développer une ingénierie de projet communale.
- Mobiliser et accompagner les associations afin qu'elles sollicitent la programmation.

Commune de BOURGOIN-JALLIEU - TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Champ-Fleuri	Champaret	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS*
MAIRIE	Premier pas vers l'emploi	x	x	79	27	52	Chantiers jeunes consistant à réaliser des travaux orientés vers le second œuvre bâtiment ou d'autres tâches d'entretien ou administratives ne nécessitant pas de compétences particulières et respectant le code du travail pour ce public. Accompagnement de 80 jeunes salariés de la commune pour une semaine (soit 28h), autour de ces activités.	62 027 €	13 000 €	36 527 €
LEO LAGRANGE CENTRE EST	Projet PSC1*	x	x	30	30		Formation à l'acquisition des gestes de premiers secours de niveau 1 (PSC1*).		2 520 €	
OSE SAVOIR 38	Découverte de l'ordinateur	x	x	25	5		Travail sur la lecture, l'écriture, la citoyenneté, activités visant l'autonomie dans la vie personnelle et professionnelle (pratique de base de l'informatique, logiciels de base, saisie, mail, recherche d'emploi, site Pôle emploi, CV* en ligne, lettre de motivation).	27 900 €	4 012 €	
MAIRIE	Aide au permis de conduire	x	x	6	6		Permettre à des jeunes de passer et réussir le permis et favoriser l'accès à l'emploi. Aide financière pour l'obtention du permis. En contrepartie, le demandeur devra un volume d'heures à destination de projets portés par la commune ou une association locale. (jusqu'à 30h).	5 525 €	3 000 €	

PILIER 1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Champ-Fleuri	Champaret	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS*
CCAS*	Animation d'un jardin partagé d'habitant au pied d'immeuble	x		14	14		Poursuivre l'accompagnement du groupe habitant des Musiciens dans la mise en place du jardin partagé de Champ-Fleuri, en préparant leur constitution en association en 2017.	13 993 €	7 300 €	8 957 €

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Champ-Fleuri	Champaret	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/ CCAS
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES	Etre parents pas si facile	x		100	100		Continuer à développer le Réseau de Parents : présence à la sortie des écoles, aller à la rencontre des habitants, s'appuyer sur le groupe de parents "moteurs" pour mobiliser d'autres habitants. Tisser du lien entre les habitants du quartier de Champ-Fleuri par la mise en place d'animations collectives	34 853 €	8 000 €	9 000 €
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES	Mieux vivre à Champ-Fleuri	x	x	180	100		Formation, information aux locataires à la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, veille juridique et sociale. Constitution de groupe(s) d'habitants pour concertation relative au devenir du quartier. Participation aux instances de pilotage des différents projets conduits sur le quartier comme le PRU*, le Jardin des habitants, le Groupe tranquillité...	12 776 €	5 000 €	
PANIER DE LÉONTINE	Agir pour la santé, la citoyenneté, l'écocitoyenneté.	x	x				Une fois par mois, un thème est choisi. Il se déroule sur deux semaines et sur chaque temps d'ouverture. Une semaine de sensibilisation et d'approche du sujet, type enquête. Une semaine d'information, d'ateliers pratiques. Les compétences des bénévoles sont mises à contribution.	17 734 €	5 500 €	
DIGI*	Poursuite du projet nouvelles solidarités intergénérationnelles dans l'habitat public	x	x	114	38	25	En partenariat avec Pluralis, location d'un logement à prix réduit pour deux jeunes en colocation, qui vont se charger de passer chez les personnes pour échanger, rendre des petits services occasionnels, noter leurs demandes, leurs attentes et faire remonter leurs difficultés aux bailleurs ou à DIGI*. Organiser des petits moments conviviaux.	13 830 €	5 000 €	
CCAS*	Atelier socio linguistique	x		109	55	43	Activités pédagogiques proposées sous forme de thèmes usuels de la vie quotidienne (la famille, la santé, la scolarité, le travail...). Sorties culturelles et sorties ponctuelles. 4 séances de 2h30 par semaine.		6 000 €	11 €
CCAS*	Les Estivales	x	x	710	589		Organisation d'animation pendant les vacances d'été. Un pilotage a été mis en place afin de recueillir l'ambiance générale, les envies et les attentes des habitants. Au regard de cela des propositions d'animations en extérieur (ex: Clôture de la Biennale du cirque, dispositif "Lire en short", "ciné été", séances de sports en plein air délocalisé sur les quartiers favorisant.		6 000 €	
MAIRIE (THÉÂTRE JEAN VILAR)	Lecture au tuyau et au poil	x	x				Atelier parents/enfants sur l'art de raconter. A la sortie de l'école faire parents et enfants peuvent entendre une petite histoire, un petit poème, dit à l'oreille, à l'aide d'un tuyau de chantier.	4 500 €	3 500 €	1 000 €

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Champ-Fleuri	Champaret	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/CCAS
CCAS*	Papothèque (Temps d'échanges entre parents)	x		60	60		Rendez-vous mensuel d'échanges et d'informations, dans les locaux de Parent 'Aise 2 vendredis de chaque mois de 8h30 à 10h30. A la demande de certains partenaires, des Papothèques se font « hors les murs ».		1 728 €	
CCAS*	Action PASSERELLE au sein des écoles maternelle de Champaret et Champ-Fleuri	x	x				Découverte de l'école avec les parents. Une salle d'accueil au sein des écoles recevant les parents et leurs enfants. Une visite commune des locaux. Une séparation en douceur (plusieurs séances évolutives). Accompagnement des enfants et des parents par les professionnels de la Maison des Habitants.		2 500 €	
CCAS*	Déploiement d'une permanence sociale sur le quartier de Champaret		x	45	26		Accompagnement individuel pour l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, le maintien à domicile ...Interventions collectives sur des thématiques identifiées. La présence d'un travailleur social au sein d'un équipement de proximité pour "l'aller vers ...", travail en lien avec les habitants sur le repérage des situations d'isolement		7 500 €	
CITÉ AVENIR	Aide administrative	x	x	110			Permanences à la maison des habitants, les lundis, mercredis et vendredis matins. Travail en partenariat et mise en lien avec la maison des habitants, la mission locale, des agences d'intérims, les bailleurs sociaux.....	4 960 €	2 000 €	
CSBJ* ATHLÉTISME	Passerelle éducative par le sport		x				Favoriser par une réduction du prix de la licence la pratique de l'athlétisme aux élèves du collège Pré-Bénit habitants le quartier de Champaret. Passerelle pour accéder à la classe athlétisme de 4 ^{ème} , très peu fréquenté par les élèves de ce quartier.		2 500 €	
COLLÈGE PRÉ BÉNIT	Vivre ensemble au collège le mercredi après midi		x	72	50		Atelier sportif et culturel au collège le mercredi de 14h à 15h30 (atelier boxe thaï et cinéma).	3 980 €	2 700 €	
CITÉ AVENIR	Mon quartier en fête	x	x	800			Organisation de journées, de temps conviviaux et festifs dans les quartiers de Champ-Fleuri et Champaret.	9 010 €	4 000 €	

PILIER 3 COHÉSION SOCIALE (SUITE)

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Champ-Fleuri	Champaret	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport commune/CCAS
SAUVEGARDE ISÈRE	Festival Itinérance Tsigane	x		544			Accueillir au sein du centre social APMV* un spectacle familial avec une séance grand public et une séance pour les élèves de l'école Jean Rostand. Un documentaire suivi d'un débat pour élèves collège Allende. Une sortie familiale à Grenoble au musée pour visiter de l'expo "Tsiganes, la vie de bohème ? 6 siècles de présence en Isère".	5 714 €	2 000 €	500 €

PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

BILAN QUALITATIF PROGRAMMATION 2016

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- EMPLOI

A la signature du Contrat de ville en 2015 sur les deux quartiers en QPV* du territoire de Bourgoin-Jallieu, c'est sur le quartier de Champ-Fleuri en particulier que s'est exprimé le besoin d'actions spécifiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Dès lors, sur ce thème, l'objectif a été de travailler selon trois directions :

- Rapprocher les acteurs de l'emploi des publics bénéficiaires.
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'accès à l'emploi.
- Créer un réseau d'acteurs.

A noter que le PLIE* mis en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération a aussi l'objectif

d'accompagner les publics les plus éloignés et donc de répondre à certains besoins des QPV* (mobilité, formation...).

PILIER CADRE DE VIE

Le quartier de Champ-Fleuri qui a bénéficié d'une opération de renouvellement urbain depuis quelques années, a vu l'ensemble de ses espaces extérieurs assez largement transformés.

En parallèle des transformations urbaines, un certain nombre d'acteurs (associatifs, institutionnels) se sont régulièrement réunis pour évoquer le suivi des travaux dans un canevas identique à celui d'une convention GUSP*. Ainsi, les questions de tranquillité d'appropriation des espaces publics ont pu être abordées et un certain nombre d'actions sur ce sujet ont pu être mises en place (jardin partagé, accompagnement des locataires...).

Enfin dans le champ de l'amélioration du cadre de vie, un certain nombre d'actions ont pu aussi être prises en charge dans le cadre du dispositif

d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

PILIER COHÉSION SOCIALE

C'est sans doute le pilier dans lequel le plus grand nombre d'actions a été développé sur les deux quartiers en QPV*.

En effet, si ces quartiers ont des besoins, c'est bien celui de la recomposition du lien social qui est à mobiliser et à développer.

Ainsi, que ce soit par des actions autour de la fonction parentale, de l'animation, voire d'actions culturelles, l'objectif est toujours de rassembler, créer du lien commun dans et en dehors des quartiers.

C'est sans doute pour cela que les maisons des habitants sont les porteurs « forts » de ce pilier puisque tous ces thèmes sont aussi partagés dans les projets de ces dernières.

En outre, leur implantation au cœur des deux quartiers en font les acteurs incontournables de la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat de Ville.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER

	Coût réel des actions	Coût total prévisionnel	Subventions accordées
VILLE/CCAS	115 145 €	189 549 €	52 528 €
ASSOCIATIONS	155 989 €	153 196 €	37 732 €
TOTAL	271 134 €	342 745 €	90 260 €

LA PROGRAMMATION 2016

TERRITOIRE CAPI* - TABLEAU DÉTAILLÉ DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	Saint-Hubert	Champ-Fleuri	Champaret	Les Roches	St-Bonnet	Les Moinas	Servénoble	Les Fougères	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport CAPI
ADIE*	Accès aux microcrédits pour la création d'entreprise et/ou pour la mobilité vers l'emploi salarié.	x		x		x					7	7		1. Informer et sensibiliser : 3 campagnes de communication sur le territoire de la CAPI* : semaine microcrédit, visite de marché locaux. 2. Financer les porteurs de projet : mise en place de microcrédit professionnels et d'une prime régionale. 3. Organisation de comité de crédit toutes les semaines; 3. Accompagner les créateurs. 4. Lever les freins. 300 heures/an	30 591 €	7 650 €	7 500 €
MEDIAN	Chantiers éducatifs	x	x	x	x	x					45	16		Chantier pour les publics jeunes sans qualification avec difficulté à effectuer les démarches. Chantier de travaux de bâtiment, espace verts, rénovation intérieure, buffets, sont réalisés, ou toute autre commande réalisable par ces jeunes.	14 1828 €	20 000 €	
PRADO SYNERGIE	Apprendre à se comprendre	x	x	x	x	x					15	10		Rapprochement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE*) et du monde de l'entreprise. 1 axe collectif par la mise en place d'ateliers thématiques co-construits avec les salariés d'entreprises et d'insertion. Un 2ème axe sera proposé aux salariés des SIAE pour une aide individualisée via le parrainage.	6 500 €	6 500 €	
MISSION LOCALE NORD ISERE	Parcours vers l'Emploi Individualisé et Planifié (PEIP*)										8	4		Mise en place pour ces jeunes en aménagement de peine "recherche emploi" un accompagnement renforcé pour accéder soit une formation qualifiante soit un emploi.	18 325 €	12 000 €	
GEIQ BTP	BTP* TIME Nord Isère	x	x	x	x	x	x	x	x	x	14	8		Action à destination des demandeurs emploi intéressés par les métiers du BTP* et souhaitant valider un projet professionnel et intégrer une entreprise de BTP*. Différents temps : (1 journée d'information collective, Organisation et préparation des participants, mise en situation en atelier 1 jour + "accueil sécurité BTP*"...	15 250 €	8 000 €	
OSEZ	Mobilisation emploi pour les minima-sociaux sortant d'un parcours SIAE	x		x	x			x			8	4	1	Proposer une suite vers l'emploi à l'accompagnement réalisé lors du passage en SIAE afin d'éviter la rupture. Le travail "concerté" sur 4 mois favorisera également le maintien d'une dynamique orientée sur l'emploi et/ou la formation.	6 159 €	3 000 €	

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	TERRITOIRES COMMUNES											Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport CAPI
		Saint-Hubert	Champ-Fleuri	Champaret	Les Roches	St-Bonnet	Les Moines	Servenable	Les Fougères	Pierre Louve									
OSEZ	Famille mono parentales en difficulté d'insertion professionnelles	x			x	x		x					14	10	4	Accompagner ces femmes dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste en travaillant avec elles sur les moyens de dépasser leurs contraintes familiales /et/ou professionnelles, leur motivation, dans un marché de l'emploi difficile.	8 937 €	7 000 €	
MOBIL'EMPLOI	Formation au permis de conduire pour les publics en insertion professionnelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x			87	35		Une formation au permis pour des personnes orientées par les structures d'insertion du territoire dont Pôle emploi & Mission Locale. 6 mois de formation au code (2 séances hebdomadaire avec outils pédagogiques); formation à la conduite classique (voitures adaptées aux publics)	38 1313 €	15 500 €	
CAPI / SERVICE ETAPS	BNSSA un premier pas vers l'emploi	x											2			Permettre à 2 jeunes issus des QPV de préparer et passer l'examen du BNSSA*. 2 séances d'1h30 par semaine soit 90H (entraînement natation et sauvetage); 1 week-end législation (doc à travailler en amont) 20H; 2 week-end soit 35H de formation et passage diplôme (premiers secours niveau 1)		1 300 €	11 460 €

PILIER 1 DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI (SUITE)

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	TERRITOIRE COMMUNES	TERRITOIRES COMMUNES											Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport CAPI
			Saint-Hubert	Champ-Fleuri	Champaret	Les Roches	St-Bonnet	Les Moines	Servenable	Les Fougères	Pierre Louve									
EVA*	Ateliers sociolinguistiques, français, vie professionnelle	CAPI*	x			x	x	x	x	x			203	133	25	Ateliers sociolinguistiques : apprentissage du français usuel pour les primo-arrivants, initiation à la recherche d'emploi, autonomie dans la vie quotidienne : transports, alimentation, santé, démarches administratives, informations sur la vie civique.	97 854 €	4 400 €	1 800 €	

PILIER 3 : COHÉSION SOCIALE

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	TERRITOIRE COMMUNES	Saint-Hubert	Champ-Fleuri	Champaret	Les Roches	St-Bonnet	Les Moines	Servenoble	Les Fougères	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport CAPI
ASSFAM	Atelier socio linguistique La Verpillière	CAPI*	x				x	x	x			20	0		Identification des besoins en matière linguistique, sociale et professionnelle: savoir remplir des formulaires, se repérer dans l'espace, échanger au tél, s'approprier les lieux publics, travailler à la mobilité, s'inscrire à des activités de la MPT, se mobiliser pour une démarche vers l'emploi ou la formation.	9 600 €	4 600 €	
IREPS/IRIS	Appui aux ASL de la CAPI Mise en réseau des acteurs et qualification des intervenants	VF* IDA* BJ* SQF*	x	x	x	x	x	x	x	x	x	95			Animation du réseau ASL* : 3 réunions prévues. Formation des intervenants, total 4,5 jours, 4 thèmes différents. Diffusion de l'offre ASL auprès des prescripteurs et orienteurs lors de 2 temps de sensibilisation.	7 446 €	4 000 €	
POPS OISEAU BLEU	Médiation en santé dans les quartiers politique de la ville du Nord Isère	VF* IDA* BJ*	x	x	x	x	x					197	197		Permanences régulières dans chacun des quartiers prioritaires. Accompagnement des habitants dans leurs démarches de santé. Organisation et réalisation d'actions éducation pour la santé. Mobilisation des professionnels locaux de santé et du social afin de fluidifier les parcours.	38 500 €	2 000 €	
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE	Programme de la mini entreprise EPA, et programme INNOV sur le territoire CAPI	VF* IDA* BJ*	x	x	x	x	x		x			201			Créer sa Mini Entreprise-EPA, 2h par semaine minimum. S'articule autour de 5 étapes (découverte, recherche d'une idée, étude du marché, recherche d'investisseurs, mise en place de la mini entreprise, la faire vivre, clôturer en fin d'année. Le programme Innov-EPA est un programme court d'une journée qui peut se dérouler en entreprise. Les élèves vont développer leurs compétences en répondant à une problématique durant une journée. Le projet sera auto-évalué et présenter à un jury de professionnels.		3 500 €	
TIP TOP EMPLOI	Atelier de réapprentissage des savoirs de base autour du multimédia en médiathèque	CAPI*	x	x	x	x	x								Actionner ou ré-actionner des réflexes d'apprentissage des publics très éloignés des savoirs de base dans un lieu de culture et d'écrit. 5 étapes :1. information collective;2. Entretien de positionnement; 3. Formation; 4. Bilan intermédiaire entretien tripartite; 5. Bilan final. module de 100h renouvelables SUR 1 AN (2400h de formation).		4 000 €	

NOM DU PORTEUR	LIBELLE DE L'ACTION	TERRITOIRE COMMUNES	Saint-Hubert	Champ-Fleuri	Champaret	Les Roches	St-Bonnet	Les Moines	Servenoble	Les Fougères	Pierre Louve	Public total	Public QPV	Public QVA	Description	Coût réel action	Subvention Accordée	Apport CAPI
CAPI*	Chargée de mission emploi, insertion, développement économique	CAPI*	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Animer et coordonner des groupes de travail en fonction des besoins identifiés par les acteurs sur ce volet. Apporter une ingénierie auprès des porteurs de projets : de l'émergence jusqu'à l'évaluation de l'action. Favoriser des projets intercommunaux et/ou structurants.	37 096 €	12 000 €	25 096 €
CAPI*	Agent de développement local/ASV*	CAPI*	x	x	x	x	x	x	x	x	x				Animer et coordonner des groupes de travail en fonction des besoins identifiés par les acteurs sur ce volet. Apporter une ingénierie auprès des porteurs de projets : de l'émergence jusqu'à l'évaluation de l'action. Favoriser des projets intercommunaux et/ou structurants.	43 682 €	12 000 €	31 682 €

GOUVERNANCE

BILAN QUALITATIF PROGRAMMATION 2016

La CAPI* soutient les projets sur les 5 quartiers prioritaires mais aussi sur les quartiers en veille active, au titre de la solidarité locale, avec notamment une attention particulière portée sur le quartier des Moines à Saint-Quentin-Fallavier et celui des Fougères à Villefontaine au regard de leurs difficultés.

La CAPI* peut également financer des actions qui se situent au sein d'îlots de fragilité et qui nécessitent la mobilisation de moyens particuliers, tels que par exemple le quartier de Riante Plaine à La Verpillière.

La CAPI* soutient financièrement :

- Les projets dits « structurants » qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Contrat de ville et qui nécessitent de leur donner davantage de lisibilité et de pérennité.
- Les actions reconduites qui, au vu de leur bilan, ont un ancrage territorial, et répondent aux besoins identifiés sur le(s) quartier(s).
- Les nouvelles actions, pour leur volet expérimental et qui bénéficient aux habitants des quartiers.

Cette intervention se fait au regard des priorités suivantes :

- En premier lieu, le pilier 1 concernant l'accès à l'emploi et le développement économique, en privilégiant les actions travaillant sur les freins à l'emploi (mobilité, savoirs de base, garde d'enfants...).
- Dans un second temps, le pilier 2 avec les actions liées aux projets de rénovation urbaine, aux démarches sur la gestion urbaine sociale de proximité, actions visant à accompagner l'habitant vers une meilleure appropriation du logement.
- Pour finir, le pilier 3 avec le soutien d'actions autour de la parentalité, du vivre ensemble, de l'inclusion sociale par le sport et la culture.

Une attention est également portée sur les actions favorisant les liens intergénérationnels, la jeunesse, l'accès aux droits, avec intervention importante en direction des ateliers sociolinguistiques.

> DETAILS DES DÉPENSES¹ PAR PARTENAIRE DU CONTRAT DE VILLE

Partenaires	Financement actions programmation 2016 Crédits spécifiques Contrat de ville Montant et détails	Financement actions programmation 2016 Crédits droit commun	Crédits droit commun à destination des QPV
ETAT	310 810 € > 78 actions financées		
RÉGION	16 300 € > CCAS* de L'Isle d'Abeau, Jard'Isle Bien : 3 000 € > Jardin pieds d'immeuble Saint-Hubert : 4 000 € > Mairie de L'Isle d'Abeau, Chantiers d'expérimentation : 6 000 € > CCAS* de Bourgoin-Jallieu, Jardin partagé d'habitants à Champ-Fleuri : 3 300 €		
DÉPARTEMENT	Pas de crédits spécifiques	10 ACTIONS : 128 601 € > Permettre l'accès au micro-crédit : 3 000 € > Chantiers éducatifs : 50 000 € > Envolée Féminine : 7 500 € > Action mobilisation emploi minima sociaux : 13 109 € > Appui aux ASL* : 1 142 € > Mieux vivre à Champ-Fleuri : 3 900 € > Panier de Léontine : 20 000 € > Appartement école : 6 000 € > Formation au permis de conduire : 6 200 € > Culture et lien social : 17 750 €	

* : Mots ayant un renvoi au glossaire - ¹ : Certains montants sont issus directement des informations saisies par le porteurs de projet dans la cadre des fiches projets et/ou compte rendu financier

Partenaires	Financement actions programmation 2016 Crédits spécifiques Contrat de ville Montant et détails	Financement actions programmation 2016 Crédits droit commun	Crédits droit commun à destination des QPV
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION	<p>10 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ADIE*, permettre le développement de l'emploi par l'accès au micro crédit : 5 000 € ➤ Mobil'Emploi, formation au permis de conduire : 5000 € 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cofinancement des études préalables dans le cadre des PRIR* de la CAPI* : 50 000 € ➤ Financement d'une étude à Villefontaine sur le centre commercial de Servenoble.
CAF*	<p>10 000 € CONTRAT DE VILLE 6 ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Confédération Syndicale des Familles Mieux vivre à Champ-Fleuri : 2 000 € ➤ Etre parent, pas si facile : 3 000 € ➤ Mairie L'Isle d'Abeau, Bien être et mixité : 1 000 € ➤ Théâtre J.Villar, Lecture au tuyau et au poil : 2 000 € ➤ CCAS* de Villefontaine, Rendez-vous des familles : 1 000 € ➤ CCAS* Bourgoin-Jallieu, Les estivales : 1 000 € <p>5300 € DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE (DRE*) 3 ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mairie Villefontaine, Ecole et quartier : 1 000 € ➤ ADSEA Des mots, des chiffres, des histoires : 1 300 € ➤ Mairie de Saint-Quentin-Fallavier, Journées de la réussite : 3 000 € 	<p>12 900 € POUR LE CONTRAT DE VILLE 5 ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DIGI, Solidarité intergénérationnelle dans l'habitat public : 1 000 € ➤ CCAS* L'Isle d'Abeau, Auto rénovation : 4 000 € ➤ Appartement école : 4 000 € ➤ Mairie de Villefontaine, Soutien à la fonction parentale : 1 700 € ➤ Mairie de Saint-Quentin-Fallavier, Soutien à la parentalité : 2 200 € <p>8 477 € POUR LE DRE* 5 ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mairie de L'Isle d'Abeau, Café parenthèse : 2 500 € ➤ Mairie, Activités péri et extra scolaires pour tous : 4 000 € ➤ Mairie, Groupe de paroles autour de l'école : 757 € ➤ Mairie, Temps d'échanges parents enseignants : 720 € ➤ Mairie, Temps d'échanges autour de la séparation et de la première rentrée : 500 € 	
CAPI*	<p>150 000 € 56 ACTIONS FINANÇÉES</p>	<p>104 835 € 2 ACTIONS ET 2 POSTES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ BNSSA* (service des sports) : 11 460 € ➤ Chargée de mission insertion-emploi : 51 415 € ➤ Agent Développement local (direction cohésion sociale) : 38 040 € ➤ Lecture au tuyau et au poil : 3 920 € (Théâtre du Vellein) 	
BAILLEURS SOCIAUX		<p>477 860 € 9 ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir pour et dans mon quartier : 400 € à Villefontaine ➤ Vélov : 1800 € ➤ Auto rénovation : 13 500 € ➤ Appartement école : 5850 € ➤ Jardin Pieds d'immeubles : 1872 € à L'Isle d'Abeau ➤ Premiers pas vers l'emploi : 21 000 € ➤ CSF* : 2360 € ➤ DIGI* : 2624 € à Bourgoin-Jallieu. 	

> LES PERSPECTIVES

PILIER EMPLOI

Afin de répondre aux objectifs fixés au sein du Contrat de ville, un travail technique a été engagé notamment avec **l'Etat pour développer trois axes** :

- Les approches en proximité sur les quartiers : les dispositifs de type « aller vers » permettant de connecter les habitants des quartiers aux dispositifs d'insertion professionnelle.
- Les actions pour favoriser l'accès à l'alternance.
- Le développement des relations avec les entreprises.

Ces trois axes ont été qualifiés de prioritaires car ce sont des maillons importants pour favoriser l'accès à l'emploi dans les quartiers. Or, peu d'actions ont été déposées sur ces objectifs du Contrat de Ville. Un travail de coordination territorial est donc mené pour équilibrer les projets et permettre à des porteurs d'intervenir sur ces champs.

Par ailleurs, un état des lieux de l'activité économique dans les quartiers politique de la ville a été demandé aux chambres consu-

lares (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Il s'agit de recenser l'activité économique et de repérer des spécificités éventuelles dans les quartiers sur la question de la pérennité, du développement et des secteurs activité.

INCLUSION PAR LE SPORT

Dans le cadre du Contrat de ville, l'objectif « sport pour l'inclusion sociale » a été identifié comme prioritaire.

Cet objectif sera approfondi en 2017, avec la mise en place de rencontres qui vont permettre de :

- Favoriser la connaissance entre les acteurs concernés par la thématique sport et agissants dans les quartiers.
- Partager les expériences de chacun, d'identifier des liens, des interactions possibles entre les différents partenaires.
- Identifier collectivement des chantiers à ouvrir, des actions à construire pour améliorer, par le sport, l'inclusion sociale des habitants des Quartiers Politique de la Ville. Une journée régionale dédiée à ce thème devrait avoir lieu en 2017 sur le territoire.

PILIER HABITAT CADRE DE VIE : CONSOLIDATION ET HARMONISATION DES ACTIONS

La programmation 2017 a été l'occasion d'une augmentation du nombre d'actions déposées pour le pilier habitat-cadre de vie, avec une répartition plus égale entre les quartiers. On observe ainsi la généralisation d'actions comme les jardins en pied d'immeuble ou les projets autour de l'image des quartiers politique de la ville.

Cette dynamique devra être complétée par des actions autour de l'accompagnement de la rénovation urbaine, avec la progressive mise en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers Saint-Hubert et Saint-Bonnet. La dynamique engagée autour de la TFPB* dans le travail entre communes et bailleurs doit également être accompagnée dans le développement d'actions autour de la thématique GUSP*/cadre de vie.

Enfin, un travail d'état des lieux engagé autour des actions d'auto-rénovation présentes sur quatre communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine,

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

ANALYSE PAR PILIER

Bourgoin-Jallieu et La Verpillière) doit permettre de définir de nouveaux modes de financement en explorant des solutions de basculement vers des crédits de droit commun. Ce travail permet également une harmonisation des pratiques entre communes à l'échelle de la CAPI et le partage de savoir-faire et expériences.

CONSEILS CITOYENS

Si les années 2015 et 2016 ont constitué une phase d'appropriation du Contrat de ville et de ses instances par les conseils citoyens, l'année 2017 doit permettre de renforcer la contribution des conseils citoyens à l'élaboration de la politique de la ville, tout en précisant leur rôle. Les comités techniques de la programmation 2017 ont ainsi permis une intervention plus affirmée des conseils dans les discussions autour des projets. L'accompagnement de la CAPI* autour de la structuration des conseils et de la formation est ainsi appelée à se poursuivre.

Dans les communes, l'enjeu est de poursuivre la construction de relations de travail entre les conseils citoyens et les services municipaux, tout en accompagnant les démarches de projet mises en place par les conseils et leur progressive montée en autonomie.

La poursuite de la construction de la participation habitante au sein du contrat de ville constitue donc un enjeu pour l'année 2017, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> GLOSSAIRE

ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique • **ALUR** : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové • **AMPV** • **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine • **ARS** : Agence Régionale de Santé • **ASL** : Atelier Socio-Linguistique • **ASV** : Atelier Santé Ville • **BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur • **BJ** : Bourgoin-Jallieu • **BNSSA** : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique • **BTP** : Bâtiment et Travaux Publics • **CAF** : Allocation Familiale • **CAPI** : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère • **CC** : Conseils Citoyens • **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale • **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations • **CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires • **CIA** • **CIL** : Conférence Intercommunale du Logement • **CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale • **CMUc** : Couverture Maladie Universelle complémentaire • **CNDS** : Centre National pour le Développement du Sport • **COFIL** : Comité de Pilotage • **COTECH** : Comité Technique • **CSBJ** : Club Sportif Bourgoin-Jallieu • **CSF** • **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale • **CV** : Curriculum Vitæ • **DDFIP** : Direction Départementale des Finances Publiques • **DIGI** : Domicile Inter-Génération Isérois • **DRE** : Dispositif de Réussite Educative • **EGEE** : Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise • **ESS** : Economie Sociale et Solidaire • **ETP** : Equivalent Temps Plein • **EVA** • **FAR** • **GIP** : Groupement d'Intérêt Privé • **GIP-RE** : Groupement d'Intérêt Public de Réussite Educative • **GPRA** : Grand Projet Rhône-Alpes • **GS** : Groupe Scolaire • **GUSP** : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité • **IDA** : L'Isle d'Abeau • **INSEE** • **LM** : Lettre de Motivation • **MDH** : Maison des Habitants • **MLNI** : Mission Locale Nord Isère • **MOUS** • **MPIT** • **MQF** • **OPAC** : Office Public d'Aménagement et de Construction • **PDU** : Plan de Déplacements Urbains • **PEIP** • **PIMM'S** : Point Information Médiation Multi-Services • **PLEA** : Plan Local Education Artistique • **PLH** : Programme Local

de l'Habitat • **PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi • **PLU** : Plan Local d'Urbanisme • **PNRU** : Programme National pour la Rénovation-Urbaine • **PNRU** : Programme National pour la Rénovation-Urbaine • **PRIPR** • **PRU** : Projets de Rénovation Urbaine • **PV** : Politique de la ville • **QPV** : Quartiers Prioritaires Politique de la Ville • **QVA** : Quartiers en Veille Active • **RSA** : Revenu de Solidarité Active • **SAN** : Syndicat d'Agglomération de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau • **SARA** : Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes • **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale • **SIAE** : Structures d'Insertion par l'Activité Economique • **SMND** : Syndicat Mixte Nord Dauphiné • **SQF** : Saint-Quentin-Fallavier • **TEPOS** : Territoire à Energie Positive • **TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties • **UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization • **VF** : Villefontaine

Communauté d'Agglomération

Porte de l'Isère (CAPI)

17 avenue du Bourg - BP 90592

38081 L'Isle d'Abeau cedex

Tel : 04 74 27 28 00

Fax : 04 74 27 69 00

capi@capi38.fr

www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :

Jean Papadopulo

Directrice de la Rédaction :

Yasmina Hattabi

Rédaction :

Rémy CROUZOUOLON - Cabinet RCC

(Rémy Crouzoulon Consultant)

63 300 THIERS

Mise en page :

Aurélie Bourgeois

studiosousmafrange@gmail.com

Impression :

Imprimerie Fouquet Simonet,

38300 Bourgoin-Jallieu

Crédits photos :

Service Communication

Service Logement

Christian Chevallier

Villes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau,

Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine

Dynacité

Photos de la une :

Christian Chevallier

Iconographie :

Service Logement

Service Communication



POLITIQUE DE LA VILLE



17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr